

## Budget Primitif pour l'année 2004 - Rapport de présentation

**M. LE MAIRE, Rapporteur :**

### Introduction

Le vote du budget primitif constitue chaque année un acte fort pour notre collectivité.

Au-delà de l'exercice obligé, de l'aridité des chiffres et des présentations comptables, c'est bien du rendez-vous annuel des élus et des citoyens dont il s'agit. A ce titre, **le budget 2004 est le reflet de notre ambition et la traduction chiffrée de l'avancement du projet municipal, un projet qui aura renouvelé le cadre de vie des Bisontins et préparé l'avenir de la capitale régionale au terme de ce mandat.**

#### \* Le cadre général

C'est d'abord le cadre fixé par notre programme politique et **la réalisation quotidienne des engagements pris par l'équipe municipale.**

2004 constitue le troisième budget établi par la municipalité actuelle. **C'est un budget de maturité, clairement ambitieux dans ses objectifs et responsable dans ses moyens.** Depuis deux ans, la montée en charge de nos actions est visible. **Cette année sera une fois encore marquée par l'effort que nous souhaitons conduire :** effort pour mener à bien les grands projets et les chantiers dont l'ouverture est prévue en 2005 ou 2006, effort pour concrétiser les études de définition menées, effort pour adapter en permanence la qualité du service public à la réalité et aux besoins exprimés par tous les habitants, effort pour maintenir enfin cette action dans un cadre budgétaire et financier maîtrisé.

**Ce cadre, c'est celui fixé par le PPI :** un document souhaité par nombre d'élus municipaux, établi, validé et actualisé pour la première fois cette année. Vous ne vous étonnez pas, bien sûr, que nous en respections les orientations en 2004. De ce point de vue, le budget est une déclinaison naturelle et annuelle du PPI, sans être pour autant figé, compte tenu de l'ampleur du champ de l'action municipale.

#### \* Les lignes d'actions

Le PPI adopté en 2002 décline trois grandes orientations qui guident notre politique sur ce mandat :

- **la qualité de la vie pour tous et partout,**
- **une ville attractive et harmonieuse,**
- **l'exigence du développement durable.**

Ces trois séries de priorités ont été rappelées lors du débat d'orientations budgétaires le 19 janvier dernier. Elles synthétisent le projet municipal, investissement et fonctionnement confondus.

La gestion au jour le jour d'une ville de plus de 100 000 habitants impose en effet, à la fois de se projeter dans l'avenir et de gérer l'immédiateté. C'est pourquoi les grands projets d'investissement exigent cette vision pluriannuelle et le budget cette capacité d'intervention et de réaction.

#### **Pour 2004, les priorités d'actions se déclineront autour de trois axes :**

- **Besançon, une ville à vivre**

- Besançon, une ville d'avenir
- Besançon, une ville exemplaire.

**\* Les grandes décisions budgétaires.**

La stratégie budgétaire développée lors de la révision du PPI se traduira en 2004 par **une évolution modérée du volume du budget et une amélioration des équilibres financiers.**

En mouvements réels et en opérations nouvelles (hors reports et reprise des résultats), le budget général s'élèvera à 224,9 M€, en augmentation de 1,4 % par rapport à 2003. **Le budget principal, lui, représentera 186,7 M€, en hausse de 2,5 % soit une évolution très légèrement supérieure à l'inflation prévue.**

L'autofinancement sera conforme aux équilibres prévisionnels du PPI. L'épargne brute est en hausse : près de 20 M€ en 2004 contre 18,7 Me au BP 2003. Ce budget marque donc une poursuite des efforts de gestion sur la section de fonctionnement, avec une hausse des taux de fiscalité arrêtée à 2 % (pour une inflation estimée à 2,1 %). Dans le même temps, l'effort d'investissement est maximum : 36 M€ pour les dépenses d'équipement avec un emprunt en hausse de seulement 1,3 % en 2004.

\* \* \*

La présentation du BP 2004 est détaillée dans les parties suivantes du rapport :

**1<sup>ère</sup> partie** : les priorités du budget 2004

**2<sup>ème</sup> partie** : l'analyse et la structure du budget général

**3<sup>ème</sup> partie** : l'analyse et la structure du budget principal

**4<sup>ème</sup> partie** : les principaux postes du budget principal

**5<sup>ème</sup> partie** : les budgets annexes.

### **1<sup>ère</sup> partie : les priorités du budget 2004**

#### **1) Besançon, une ville à vivre**

**Promouvoir la qualité de la vie est la première de nos priorités.** C'est déjà une réalité à Besançon et il nous appartient d'en faire un atout pour le développement de la Ville et de l'agglomération et, avant tout, de faire partager cette qualité de vie au plus grand nombre. C'est le sens des actions de renouvellement urbain, de nos politiques sociales, du souci quotidien de la proximité dans nos actions. C'est là que se mesure toute la signification du service public, mais aussi la réalité de la décentralisation que nous pratiquons loin des discours de principe.

Nous voulons construire une ville à vivre. Le budget 2004 s'en donne les moyens.

### **1.1) L'habitat et le renouvellement urbain**

Vous le savez, **les deux projets d'ORU sur Clairs-Soleils et sur Planoise** constituent à eux deux le plus grand chantier du mandat : d'abord compte tenu des enjeux financiers, du nombre de partenaires impliqués (la Ville et le CCAS, l'État, la Région, le Département, les organismes sociaux,...), de la complexité du montage des opérations et des calendriers de réalisation, mais surtout parce que l'enjeu est de taille. Il s'agit de reconstruire deux cœurs de quartiers en y traitant le plus largement les problématiques de développement social. C'est pourquoi l'ORU suppose une phase d'étude et d'écoute des habitants importante en amont et tout au long de son déroulement. C'est beaucoup plus qu'une opération de déconstruction et de restructuration urbaine.

En 2004, sur les deux quartiers (avec les crédits reportés), c'est près de 1,7 M€ de crédits d'investissement que la Ville s'apprête à mobiliser pour les ORU. L'ensemble est coordonné et animé par la mission ORU mise en place en 2003. Cette année marque le démarrage opérationnel de ces opérations.

**Sur les Clairs-Soleils**, le dossier de financement est aujourd'hui bouclé. Pour ce qui est de la réalisation de la place urbaine, le concours a été lancé en décembre 2003 et le choix du lauréat devrait intervenir avant la fin du second trimestre. Les études de programmation des équipements publics sont aussi engagées (bibliothèque, 67 E rue de Chalezeule, équipements liés à la réalisation de la place suivis par l'OPMHLM et la SEDD, études de programmation concernant la crèche, le point public, les locaux CCAS). La requalification des rues de Chalezeule et Mirabeau pourrait démarrer dès le début 2005. Enfin, le programme de l'OPMHLM se poursuit (relogements, démolition du foyer de personnes âgées, reconstruction sur le site Mirabeau, réhabilitation des immeubles 102/108 rue de Chalezeule).

**Sur Planoise**, le programme de l'ORU est en cours d'élaboration. Il sera défini précisément au terme de l'étude Habitat et Cadre de Vie (rendu dans les mois à venir). L'objectif est que le projet puisse être défini, le montage financier arrêté et le dossier déposé avant la fin de l'année 2004. Parallèlement, la réalisation du pôle d'animation est entrée en phase opérationnelle et un premier projet est mis en œuvre par la SAFC, rue du Luxembourg, avec la transformation de 600 m<sup>2</sup> de logements.

L'importance de ces opérations ne doit pas non plus occulter les actions que mène la Ville dans le domaine de l'habitat, confiées ou relayées par le CCAS et l'Office Public Municipal d'HLM, sur les autres quartiers.

### **1.2) L'école, la jeunesse et la petite enfance**

Notre engagement en faveur de l'amélioration des conditions de travail des enseignants et des élèves trouve à nouveau sa concrétisation au BP 2004. Nous poursuivons cette année la revalorisation des crédits pédagogiques et de fournitures scolaires entamée en 2001.

La participation de la Ville augmentera sur cette ligne de crédits de plus de 8 % cette année. Par ailleurs, le renouvellement complet des photocopieurs et des matériels informatiques dans les écoles élémentaires et primaires est prévu à compter de 2004.

L'informatisation des écoles devrait pour sa part s'achever en 2004 alors que l'opération «cartable numérique» poursuit son développement. Cette action pilote fait de Besançon une des premières villes de France dans ce domaine (220 K€ seront nécessaires pour la tranche 2004).

Au total, les crédits de fonctionnement consacrés aux écoles maternelles et élémentaires représentent 11 M€ (crédits d'exploitation et dépenses de personnel) dont une part importante est consacrée à la restauration scolaire. Dans ce domaine, l'effort de qualité est constant. A ce titre, 2004

verra une innovation avec la systématisation de la distribution de pain bio dans les cantines. Par ailleurs, la réflexion sur la restructuration des cuisines centrales se poursuivra en 2004 (le projet est inscrit au PPI).

**En matière de travaux**, les opérations de restructuration lourdes dans les écoles ont surtout été concentrées en début de mandat (malgré tout, l'achèvement du règlement des travaux du groupe scolaire Saint-Claude se fera début 2004 et le transfert de la crèche est prévu pour 300 K€). Les interventions plus ponctuelles, les travaux de mise aux normes et de sécurité seront réalisés en tranches annuelles (1,4 M€ au BP 2004).

En revanche, **deux équipements nouveaux en faveur de la jeunesse** apparaissent au budget. La création du skate park est inscrite pour 150 K€ (cet équipement répond à un besoin régulièrement exprimé, il permettra la pratique de ce loisir en toute sécurité sur une surface plus importante). La Salle des Musiques Actuelles (SMAC) dont l'ouverture est programmée en principe pour 2006 mobilisera 100 K€ de crédits dès cette année pour le bouclage des études de définition, de localisation et de programmation.

Enfin, les crédits consacrés à la petite enfance représenteront 8,8 M€ en fonctionnement en 2004 (crédits d'exploitation et dépenses de personnel) pour les 15 structures gérées par la Ville. 2004 verra également la deuxième année d'application du nouveau contrat enfance renégocié avec la CAF en 2003. Cela se traduira pour les familles par une baisse de près de 5 points du taux d'effort en année pleine (ce qui n'était pas le cas en 2003).

### **1.3) La vie des quartiers et les équipements de proximité**

Au-delà des grandes opérations d'urbanisme de type ORU, il s'agit pour la Ville de répondre aux besoins des habitants dans les quartiers.

Proxim'Cité (dont le succès n'est plus à démontrer, avec 5 000 demandes en 2003 traitées en 48 h par les services municipaux) est un bon indicateur de ces attentes.

Nous en tiendrons bien sûr compte en 2004 avec **un effort renouvelé en faveur de la voirie et de la propreté** : poursuite de la politique menée en matière de lutte contre les déjections canines (qui contribue à stimuler la responsabilité des Bisontins), mécanisation croissante du service (avec notamment l'acquisition d'équipements supplémentaires de nettoyage pour 100 K€), déploiement de 4 nouvelles toilettes publiques au centre-ville et dans les quartiers.

Ce sera aussi notre préoccupation en matière de **circulation, d'occupation de l'espace public et de sécurité**. Ainsi, la piétonnisation du centre-ville se développera en 2004 autour du secteur de la place de la Révolution, parallèlement à l'amélioration qualitative des conditions de desserte (en partenariat avec la communauté d'agglomération pour les transports publics urbains). La déambulation des piétons sur les trottoirs dans les rues commerçantes sera améliorée par une meilleure organisation des panneaux publicitaires. Le jalonnement dynamique des parkings et l'achèvement du parking du marché (qui mobilisera encore 1,2 Me en 2004) sont aussi prévus. Enfin, cette année permettra aussi de renforcer les moyens de la police municipale en effectifs et en équipements.

L'ensemble de ces interventions s'appuiera sur notre **«grand programme de petits travaux»**. Toutes politiques confondues, les crédits consacrés aux tranches annuelles 2004 augmenteront à hauteur de 9,9 %.

**Les équipements de quartiers** représentent un autre axe de notre politique, au service du tissu associatif bisontin (un service vie associative a d'ailleurs été mis en place en 2003) et pour améliorer le lien entre les habitants.

Après les travaux de la maison de quartier de Saint-Ferjeux en 2001-2002 et ceux de Velotte en 2003-2004 (0,6 M€ sont encore prévus au BP), la priorité ira cette année à la **Maison de Quartier et médiathèque de Planoise**, pôle d'animation qui s'intègre dans le volet équipements publics de l'ORU. **Des crédits d'études** sont également prévus au budget pour envisager la réhabilitation du 6 rue de la Madeleine et plus largement la question des équipements sur Battant et le centre-ville. Enfin, nous développerons l'offre de services dans les points publics et poursuivrons la réflexion sur le réseau de salles de quartiers inscrit au PPI. Les premiers espaces numériques seront installés à Planoise et au centre-ville (Centre Pierre Bayle).

2004 verra aussi se poursuivre la politique initiée en 2003 en vue de valoriser et développer **les espaces d'agrément**. 365 K€ sont prévus en faveur des parcs et jardins de quartiers (square Charmont-Deubel, square Gratteris, square Plançon...), des aires de jeux et des jardins familiaux (jardins familiaux des Tilleroyes, déploiement de composteurs individuels).

#### **1.4) La solidarité et la citoyenneté**

Une ville à vivre c'est non seulement une ville agréable à vivre mais c'est aussi **une ville solidaire**.

Renforcer le lien social et encourager les initiatives les plus diverses est aussi de notre devoir. Dans des domaines variés, la Ville intervient directement via la Direction Hygiène-Santé (Service de Soins à Domicile pour les Personnes Agées par exemple), les Directions des formalités administratives, de la vie associative, de la petite enfance ou de **la politique de la Ville**. A ce titre, l'année 2004 constitue la première année pleine de mise en œuvre des projets de quartier, élaborés par les équipes des nouvelles maisons de quartier et leurs partenaires.

Un important effort budgétaire est prévu au BP 2004 (+ 60 000 €) sur la politique de la Ville afin de permettre une augmentation des activités et des services offerts aux habitants. En 2004, la politique de la ville mettra aussi fortement l'accent sur la prévention et la sécurité, à travers le contrat local de prévention et de sécurité. Les priorités toucheront à la lutte contre la mendicité agressive en centre-ville, contre les nuisances liées à certains usages des deux roues à moteur et à l'élaboration avec l'État d'un guide pratique à destination des habitants concernant la sécurité au quotidien.

**Mais l'intervenant principal pour le compte de la Ville est le CCAS.** L'année 2003 a été une année importante pour le CCAS avec des choix organisationnels et structurels forts, mais aussi une réflexion pour assurer toujours un meilleur service. Le CCAS a ainsi créé Proxim'Social, des espaces solidaires dans les quartiers suite au transfert des centres sociaux à la Ville et participé directement à la mise en place avec la Ville du Conseil des Sages, à l'entrée en vigueur de la charte Ville/Handicap/Associations.

Ces actions se développeront en 2004 malgré un contexte budgétaire serré. Les objectifs du CCAS concerneront cette année prioritairement : la lutte contre la précarité et l'isolement, le décroisement du sanitaire et du social, le développement social local et la participation des citoyens et des associations. Des réflexions se poursuivent pour la mise en place d'un réseau de veille et d'alerte. Le budget du CCAS devrait représenter de l'ordre de 25 M€ en 2004. La Ville soutiendra son action à hauteur de 8,8 M€. La subvention d'équilibre augmentera ainsi de 2,7 % (près du double de l'évolution des autres subventions).

Par ailleurs, la Ville accompagnera le CCAS dans ses propres domaines d'intervention, notamment en matière d'investissement, au titre des ORU ou s'agissant de la réhabilitation de l'abri de nuit des Glacis.

Enfin, l'année 2004 verra le renouvellement de l'ensemble des conseils de quartier sur la base d'un bilan des trois années écoulées et de propositions pour les années prochaines.

## 2) Besançon, une ville d'avenir

**Faire de Besançon une ville attractive et harmonieuse est la deuxième de nos priorités.**

En deux mots, il s'agit de construire l'avenir de la **capitale régionale** et de la **ville-centre, de l'agglomération**. Depuis près de 3 ans, nous avons entrepris une série d'actions marquées de cette conviction forte. Les programmes en cours vont renouveler l'image de notre cité et progressivement la doter des moyens nécessaires à ses ambitions : des équipements nouveaux porteurs de développement, capables de soutenir l'initiative économique, la recherche et l'innovation, de rayonner largement en matière universitaire, dans les domaines culturels et sportifs, dans ceux du patrimoine architectural et naturel (paysage, etc.).

Le budget 2004 poursuit dans cette voie avec **la volonté de faire et de faire connaître**.

### **2.1) L'attractivité économique et touristique**

L'attractivité économique passe par une **série de grands projets**, en cohérence avec le projet d'agglomération conduit par la CAGB. Pour Besançon, cela suppose d'agir dans trois directions : redynamiser le centre-ville, accompagner les actions de développement économique dans ses compétences, en cohérence notamment avec les schémas d'urbanisme, et travailler à la requalification des friches industrielles.

En 2004, la priorité est clairement au **démarrage opérationnel de l'opération Pasteur** une fois acquise la maîtrise du foncier. L'opération a été présentée au Conseil Municipal du 19 janvier 2004, avec l'approbation de la convention publique d'aménagement confiée à la SEDD, celle des protocoles conclus avec l'aménageur et la présentation du prévisionnel de réalisation. En 2004, la Ville consacrera 3,2 M€ à ce projet. Elle poursuivra aussi les **aménagement urbains** dans le prolongement de l'opération Marché Beaux-Arts : 2,5 M€ sont inscrits au BP 2004 pour le grand projet de rénovation de la **place de la Révolution**, qui doit donner un nouvel usage à ce secteur du centre-ville.

L'accompagnement en matière de développement économique concernera l'ensemble du territoire communal, au travers des **actions menées dans le domaine commercial dans le cadre de l'élaboration du SOCA ou au travers du schéma de développement touristique**.

Mais c'est le dossier de la **zone franche urbaine de Planoise** qui devrait mobiliser le plus d'énergies en 2004. Même si des incertitudes demeurent encore aujourd'hui (en particulier sur le périmètre de la ZFU), la Ville a choisi de s'engager résolument dans ce dossier en prenant à sa charge l'animation du dispositif et en contribuant à la mise en place d'un guichet unique. C'est une chance à saisir mais elle n'est pas unique. Il faut en effet rappeler le travail de fond effectué sur d'autres dossiers moins médiatiques : l'économie sociale et solidaire, les ZAC La Fayette et Louise Michel depuis de longues années et surtout la ZAC des Hauts du Chazal (0,5 M€ sont inscrits au BP 2004 sur le seul budget principal).

Enfin, la mise en valeur des atouts de développement sur Besançon ne peut bien sûr s'envisager sans **la Citadelle, premier site touristique de l'année 2003**. La Ville poursuivra les travaux importants entrepris en 2004 avec l'objectif de livrer à l'été les travaux de rénovation du zoo (tranche 3). 1,2 M€ sont inscrits à ce titre au BP 2004. Ils viennent s'ajouter aux crédits prévus en tranches annuelles pour la mise en valeur du patrimoine bisontin (3,8 M€ en 2004) et au programme de mise en valeur des collines (achèvement sur Chaudanne et démarrage sur Rosemont). Le dégagement des forts (Beauregard, Chaudanne) renforcera le paysage emblématique de notre ville. La mise en valeur du square Castan s'échelonnera sur l'année 2004. Cette année pourrait voir aussi s'amorcer le déploiement sur la Ville d'une nouvelle signalétique patrimoniale et touristique.

## **2.2) Les grands équipements universitaires, culturels et sportifs**

**Dans le domaine universitaire, le PPI approuvé en 2002** prévoyait une intervention de la Ville sur la 2<sup>ème</sup> tranche de l'UFR Médecine et sur la Cité Canot, la montée en charge du dossier d'aménagement du campus de la Bouloie et de la Maison des Sciences de l'Homme (pour une opérationnalité à partir de 2005).

Les positions de l'État, toujours compétent en matière d'enseignement supérieur, ont amené un décalage du planning de ces opérations de 2 ans ou plus. Le PPI révisé en 2004 en prend acte. C'est tout à fait regrettable ; **les engagements inscrits au contrat de plan Etat-Région** (intéressant directement la Ville) **ne seront pas respectés dans les délais prévus, ce qui pénalise l'agglomération dans son ensemble**. De grands projets existent sur Besançon, ainsi qu'un potentiel de développement indispensable pour la capitale régionale.

La Ville, pour sa part, honore ses engagements en 2004, avec la poursuite de la montée en charge du dispositif de soutien aux bourses universitaires initié en 2002.

**Dans le domaine culturel**, 2004 verra l'inauguration du pendule de Foucault qui fera le lien, au Musée du Temps, entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux (prévue au PPI). En matière patrimoniale, plusieurs chantiers seront lancés, en particulier une tranche supplémentaire de travaux de réhabilitation de l'Eglise Sainte-Madeleine. Le fonds d'embellissement urbain est reconduit à hauteur de 150 K€. 2004 permettra de lancer la réflexion pour traiter le problème posé par les réserves des musées. **Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie**, quant à lui, bénéficiera d'un programme de mise en sécurité et de réorganisation de ses espaces. Une étude muséographique accompagnera cette démarche et pourrait permettre une meilleure ouverture de cet établissement prestigieux sur son environnement.

Enfin, en 2004, les travaux du **nouveau Palais des Sports** débuteront (3,8 M€ sont prévus au BP 2004). La consultation des entreprises est actuellement en cours et le démarrage des travaux est prévu pour juin 2004 (avec l'achèvement de la 1<sup>ère</sup> phase et le démarrage de la 2<sup>ème</sup> phase à l'automne). Les travaux se poursuivront aussi s'agissant du **stade Léo Lagrange** (les crédits sont prévus à hauteur de 3,8 M€). Seront réalisés entre le début de l'été et la fin de l'année 2004 les travaux de terrassement, de fondations et les premiers murs en élévation.

## **2.3) L'animation, la vie culturelle et le rayonnement**

**L'ensemble de ces projets participe au rayonnement de Besançon.**

**De gros efforts ont été menés depuis 2002** en direction des Bisontins (nouveau BVV) des hôtes de passage (animations estivales, grand événement) et plus largement au sein et hors agglomération (développement des partenariats avec la CAGB, politique de communication). 2004 devrait marquer une nouvelle évolution avec plusieurs événements majeurs. Le premier est l'accueil du Tour de France à Besançon le 24 juillet, pour l'organisation duquel la Ville recevra le soutien de la Région, du Département et de la CAGB. Ce sera pour notre ville un événement d'importance exceptionnelle, une occasion unique de la promouvoir très largement au-delà des frontières nationales (600 K€ sont inscrits au BP 2004, dont il faut déduire près des deux-tiers de subventions attendues).

Bientôt avec la place de la Révolution rénovée, la Ville disposera d'un espace nouveau, ouvert à tous les Bisontins et capable d'**accueillir de grands événements** (avec une importante capacité de places de stationnement à proximité). En 2004, seront reconduits, avec quelques ajustements, les rendez-vous conviviaux de l'année dernière et d'abord les InsTempsFestifs. Un nouvel événement d'importance est d'ores et déjà programmé pour l'été 2005 avec Pierre Layac et Jacques Quentin (2004 sera consacrée à sa préparation, avec l'objectif de lui attirer une notoriété nationale).

Après le succès de la remarquable exposition «les dessins du musée», **nous poursuivrons la mise en valeur de nos collections**, mais aussi l'accueil d'expositions de tous horizons. L'exposition Lartigue et l'ouverture sur la photo constitueront une innovation en 2004.

**Enfin, nous avons l'ambition d'inscrire Besançon dans un réseau plus large** : sur le thème fédérateur du temps où des actions sont en cours d'élaboration avec le Conseil Général du Territoire de Belfort et des partenaires étrangers sous l'égide de la Maison du Temps de Belfort, en finalisant la possible candidature de Besançon (au travers du patrimoine que représente l'héritage de Vauban, de la vallée du Doubs et des collines) à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO et en développant avec nos voisins proches des collaborations territoriales nouvelles. C'est le cas désormais avec Dijon et Mulhouse. **2004 sera consacré à l'installation d'une conférence métropolitaine entre Rhin et Rhône à Besançon** et à l'élaboration conjointe d'une série de propositions de développement pour répondre à l'appel à projet de la DATAR.

### 3) Besançon, une ville exemplaire

**L'exigence du développement durable est la troisième de nos priorités.**

**Ce n'est pas un effet de mode mais une conviction pour Besançon** bien avant la conférence de Rio. Le souci de préserver l'environnement, d'intégrer l'axe du Doubs, les collines et les espaces verts dans le développement, mais aussi de développer l'efficacité énergétique ou de privilégier les modes doux de déplacement est une spécificité bisontine. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous permettre d'ignorer les menaces qui pèsent sur notre planète et sur nos ressources essentielles. Le développement durable ne peut être que transversal.

Besançon s'est engagée dans une démarche d'**agenda 21**, relayée au niveau de l'agglomération par une charte de l'environnement. Une série d'actions concrètes nouvelles seront synthétisées, validées et mises en œuvre en 2004 (comme l'introduction du pain biologique dans les écoles).

Certaines ont été anticipées depuis le début du mandat. Concernant les espaces naturels, nous verrons en 2004 l'adoption d'un périmètre de protection du Marais de Saône, pour assurer une meilleure qualité de l'eau aux nombreux Bisontins alimentés par la source d'Arcier, la préservation des espaces naturels dans le PLU, l'adoption prochaine du plan de gestion durable de la forêt de Chailluz, la prise en compte des réseaux d'eau karstique pour définir l'urbanisation future de la Ville. Le programme de requalification des collines se poursuivra également (90 K€ seront inscrits au BP).

En matière d'énergie, le dossier majeur, en investissement, sera en 2004 comme en 2003, celui de **la chaufferie bois de Planoise** dont la livraison est prévue pour fin 2004. Cet équipement mobilise un crédit de 2,1 M€ au BP et représente un enjeu majeur pour l'alimentation énergétique de Planoise (déjà un réseau exemplaire lors de sa conception). 300 m<sup>2</sup> de capteurs photovoltaïques seront installés sur les ateliers municipaux et produiront l'équivalent de l'énergie nécessaire à l'ensemble du parc de véhicules électriques de la Ville. Entre autres actions de réduction des consommations énergétiques, il faut signaler l'initiative de Besançon pour la mise en place d'un projet Interreg avec Énergie Cité qui associe 8 villes françaises et 8 villes suisses de l'arc jurassien et du bassin lémanique. Cette opération s'inscrit dans une démarche ambitieuse d'inscription de Besançon comme première ville dotée du label «cité de l'énergie».

Un autre dossier important consistera en 2004 à arrêter, pour la Ville, ses propres règles internes lui permettant d'intégrer, dans les meilleures conditions, les **normes de la Haute Qualité Environnementale (HQE)** dans ses projets dès leur conception. Il s'agit d'une démarche à promouvoir logiquement dans nos interventions.

La programmation des **actions du PDU** (Plan de Déplacement Urbain) prévoit 650 K€ au BP 2004, contre 1 M€ au BP 2003. Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, la Ville a été contrainte de réduire ses projets à hauteur des subventions annulées par l'État.

Enfin, le développement durable c'est aussi la construction d'un monde solidaire. Cette année, Besançon amplifiera ses échanges avec la Ville de Bistrita en Roumanie (dans le domaine de l'aide sociale, de la démocratie participative et du développement économique).

**Sur les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des déchets**, de grands projets sont également prévus (traitement des canalisations en plomb, station d'épuration de Port Douvot, déploiement de la phase 7 de la collecte sélective). Ils sont détaillés dans la 5<sup>ème</sup> partie du rapport.

## 2ème partie : Analyse et structure du budget général

### 1) Balances et données chiffrées

En 2004, les dépenses réelles du budget général s'élèvent, en propositions nouvelles, à 224,9 M€, soit 1,4 % de plus qu'en 2003. Alors que le budget principal progresse de 2,5 %, l'ensemble des budgets annexes est en recul de 3,3 %. Ces évolutions font l'objet d'analyses plus détaillées dans le paragraphe suivant.

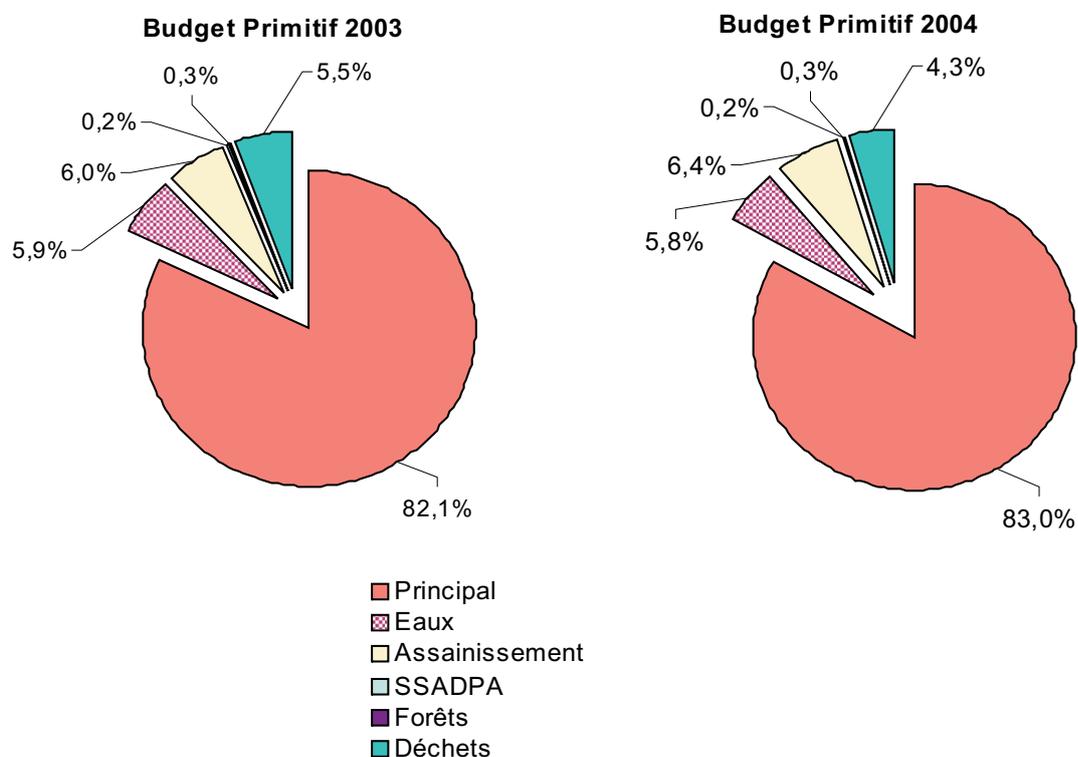
#### Budget général (opérations réelles) - Recettes

	2003			2004		
	Propositions nouvelles + reprises	Reports budget principal	Total	Propositions nouvelles + reprises	Reports budget principal	Total
BUDGET PRINCIPAL						
- Recettes réelles	174 269 393,00	12 672 223,00	186 941 616,00	178 285 311,00	12 861 084,00	191 146 395,00
- Autofinancement des investissements (n - 1) (réalisations + reports)	18 753 615,00		18 753 615,00	18 610 090,00		18 610 090,00
- Résultat antérieur reporté	7 938 815,00		7 938 815,00	8 407 025,00		8 407 025,00
Sous-total	200 961 823,00		213 634 046,00	205 302 426,00		218 163 510,00
EAUX	13 057 580,00		13 057 580,00	12 990 500,00		12 990 500,00
ASSAINISSEMENT	13 173 355,00		13 173 355,00	14 386 155,00		14 386 155,00
SSADPA	435 728,00		435 728,00	435 278,00		435 278,00
FORETS	584 910,00		584 910,00	572 816,00		572 816,00
DECHETS	12 303 500,00		12 303 500,00	9 866 793,00		9 866 793,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>240 516 896,00</b>		<b>253 189 119,00</b>	<b>243 553 968,00</b>		<b>256 415 052,00</b>

## Dépenses

	2003			2004		
	Propositions nouvelles + reprises	Reports budget principal	Total	Propositions nouvelles + reprises	Reports budget principal	Total
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
- Dépenses réelles	182 208 208,00	14 999 639,00	197 207 847,00	186 692 336,00	18 260 727,00	204 953 063,00
- Besoin d'autofinancement des investissements réalisés (n - 1)	16 426 199,00		16 426 199,00	13 210 447,00		13 210 447,00
Sous-total	198 634 407,00		213 634 046,00	199 902 783,00		218 163 510,00
EAUX	13 057 580,00		13 057 580,00	12 990 500,00		12 990 500,00
ASSAINISSEMENT	13 173 355,00		13 173 355,00	14 386 155,00		14 386 155,00
SSADPA	435 728,00		435 728,00	435 278,00		435 278,00
FORETS	584 910,00		584 910,00	572 816,00		572 816,00
DECHETS	12 303 500,00		12 303 500,00	9 866 793,00		9 866 793,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>238 189 480,00</b>		<b>253 189 119,00</b>	<b>238 154 325,00</b>		<b>256 415 052,00</b>

### 2) Comparaison 2003 / 2004



Avec 186,7 M€, **le budget principal** est en hausse de 2,5 %. Cette évolution doit cependant être corrigée des changements de périmètre intervenus entre la Ville et la CAGB.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, trois nouvelles compétences ont été transférées à la Communauté d'Agglomération pour un montant global de l'ordre de 0,4 M€** : tourisme fluvial et halte nautique ainsi que voirie d'intérêt communautaire (auparavant exercées par la Ville), aire d'accueil des gens du voyage de la Malcombe (précédemment confiée au CCAS). La subvention attribuée par la Ville au CCAS a subi de ce fait une diminution de 260 000 € avant l'augmentation proposée.

Les budgets annexes représentent 38,2 M€ et enregistrent une baisse de 1,4 Me par rapport à 2003 (39,6 M€) qui s'explique principalement par les évolutions contraires des budgets assainissement et déchets.

A ce stade du rapport, indépendamment des développements plus importants qui y seront consacrés dans la dernière partie, on peut indiquer simplement que le premier s'accroît de 1,2 M€, avec un effort entièrement consacré à l'investissement, alors qu'à l'inverse, le second connaît une diminution de 2,5 M€ consécutive au transfert de l'usine d'incinération des ordures ménagères à l'intercommunalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

### 3) Les principaux postes de recettes et de dépenses

Les tableaux ci-après présentent une **synthèse des principales recettes et dépenses du budget général** en distinguant le budget Ville et les cinq budgets annexes (assainissement, eaux, SSADPA, forêts, et déchets).

En tenant compte des reprises et reports des exercices antérieurs, l'ensemble de ces budgets s'équilibre en dépenses et en recettes à 256,4 Me dont 85 % pour le budget Ville (218,2 M€).

**Leur structure diffère sensiblement d'un budget à un autre.** Sur la base des seules propositions nouvelles, on observe en effet que :

\* Gérant pour la plupart des services publics industriels et commerciaux, les budgets annexes sont financés à hauteur de 70 % par les usagers. Les autres ressources concernent essentiellement l'investissement, l'emprunt représentant 16 % des recettes totales.

La structure des recettes du budget principal est plus complexe. Près de la moitié (49 %) provient des impôts, fiscalité reversée par la CAGB incluse. Près d'un tiers (32 %) est constitué par les dotations et subventions. L'emprunt ne représente que 11 % et les ventes de produits et services occupent une place limitée.

\* En ce qui concerne les dépenses, le contraste est plus nuancé.

Les budgets annexes, et notamment ceux des eaux et de l'assainissement, consacrent une part plus importante aux dépenses d'équipement (35 % au lieu de 19 % pour la Ville) alors même que le niveau de leur annuité de dette (9,3 %) reste proche de celui du budget principal (10,6 %).

Inversement, compte tenu de ses compétences et de ses missions, la Ville consacre 72 % de ces dépenses à la section de fonctionnement, dont 41 % au titre du personnel. Ces pourcentages sont respectivement de 58 % et 23 % pour les budgets annexes.

## Budget général

BP 2004

## Dépenses réelles (investissement + fonctionnement)

	Ville		Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts		Déchets		Total	
	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.
Acquisitions-Travaux (Investissement)	36 009 842	19,29	4 501 350	34,65	7 887 432	54,83	17 567	4,04	106 654	18,62	789 500	8,00	49 312 345	21,92
Annuité de dette payée + charges financières	19 841 837	10,63	874 900	6,73	2 407 367	16,73	0	0,00	25 400	4,43	256 000	2,59	23 405 504	10,41
Masse salariale	76 098 198	40,76	2 592 000	19,95	1 894 760	13,17	380 297	87,37	282 270	49,28	3 540 000	35,88	84 787 525	37,69
Subventions d'équipement et fonds de concours	6 362 310	3,41	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	6 362 310	2,83
Subventions de fonctionnement	17 453 574	9,35	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	17 453 574	7,76
Autres charges de fonctionnement	5 011 944	2,68	50 000	0,38	63 013	0,44	0	0,00	0	0,00	77 000	0,78	5 201 957	2,31
Charges de fonctionnement à caractère général (chap. 011)	25 849 722	13,85	4 972 250	38,28	2 133 430	14,83	37 414	8,60	158 492	27,67	5 203 793	52,74	38 355 101	17,05
Divers (inv. + fonct.)	64 909	0,03	0	0,00	153	0,00	0,00	0,00	0	0,00	500	0,01	65 562	0,03
<b>Total propositions nouvelles</b>	<b>186 692 336</b>	<b>100,00</b>	<b>12 990 500</b>	<b>100,00</b>	<b>14 386 155</b>	<b>100,00</b>	<b>435 278</b>	<b>100,00</b>	<b>572 816</b>	<b>100,00</b>	<b>9 866 793</b>	<b>100,00</b>	<b>224 943 878</b>	<b>100,00</b>
Besoin d'autofinancement des investissements réalisés en n - 1	13 210 447												13 210 447	
Report de dépenses d'investissements n - 1	18 260 727												18 260 727	
<b>TOTAL</b>	<b>218 163 510</b>		<b>12 990 500</b>		<b>14 386 155</b>		<b>435 278</b>		<b>572 816</b>		<b>9 866 793</b>		<b>256 415 052</b>	

**Budget général - BP 2004 - Recettes réelles (investissement + fonctionnement)**

	Ville		Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts		Déchets		Total	
	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.	Prévisions	% rép.
Emprunts	19 500 000	10,94	2 568 000	19,77	3 340 000	23,22	0	0,00	0	0,00	140 000	1,42	25 548 000	11,80
Subventions et participations	14 721 898	8,26	627 000	4,83	3 164 655	22,00	1 698	0,39	497 951	86,93	763 800	7,74	19 777 002	9,13
Impôts locaux	55 658 000	31,22	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	55 658 000	25,70
Fiscalité reversée	21 081 750	11,82	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	21 081 750	9,74
Dotations fiscales de l'Etat	6 344 000	3,56	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	6 344 000	2,93
Taxes diverses + forfait global de soins	10 464 532	5,87	0	0,00	0	0,00	433 580	99,61	0	0,00	0	0,00	10 898 112	5,03
Participations de l'Etat	35 760 033	20,06	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	35 760 033	16,51
Ventes de produits, prestations de services	10 129 939	5,68	9 655 200	74,33	7 866 200	54,68	0	0,00	72 115	12,59	8 961 493	90,82	36 684 947	16,94
Autres produits de gestion courante	2 087 569	1,17	150	0,00	150	0,00	0	0,00	1 600	0,28	0	0,00	2 089 469	0,96
Diverses aliénations	501 000	0,28	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1 000	0,17	0	0,00	502 000	0,23
Recouvrements traitements et prestations sociales	157 800	0,09	140 000	1,08	15 000	0,10	0	0,00	150	0,03	500	0,01	313 450	0,14
Autres recettes	1 878 790	1,05	150	0,00	150	0,00	0	0,00	0	0,00	1 000	0,01	1 880 090	0,87
<b>Total propositions nouvelles</b>	<b>178 285 311</b>	<b>100,00</b>	<b>12 990 500</b>	<b>100,00</b>	<b>14 386 155</b>	<b>100,00</b>	<b>435 278</b>	<b>100,00</b>	<b>572 816</b>	<b>100,00</b>	<b>9 866 793</b>	<b>100,00</b>	<b>216 536 853</b>	<b>100,00</b>
Autofinancement des investissements réalisés en n - 1	13 210 447								0				13 210 447	
Autofinancement des reports de dépenses n - 1	5 399 643								0				5 399 643	
Reports recettes d'investissement n-1	12 861 084								0				12 861 084	
Excédent de fonctionnement reporté	8 407 025		0		0		0		0		0		8 407 025	
<b>TOTAL</b>	<b>218 163 510</b>		<b>12 990 500</b>		<b>14 386 155</b>		<b>435 278</b>		<b>572 816</b>		<b>9 866 793</b>		<b>256 415 052</b>	

### 3ème partie : Analyse et structure du budget principal

#### 1) Le cadre fixé par le PPI et la prospective budgétaire

Comme indiqué en introduction du rapport, le BP 2004 est construit, comme c'était déjà le cas pour le BP 2003, selon la **logique financière et budgétaire qui sous-tend le PPI**. Le détail des différents postes en fonctionnement et en investissement sera explicité dans les points suivants du rapport. Les éléments ci-dessous permettent d'en avoir une vision d'ensemble :

	<b>Objectif PPI révisé (conseil municipal 19/01/04)</b>	<b>Evolution au BP 2004</b>	<b>Observations et commentaires</b>
<b>Section de fonctionnement</b> Dépenses de personnel	+ 2,5 %	+ 3 %	L'évolution est de + 2,5 % pour les seuls personnels permanents. Le surcoût porte sur la charge des personnels vacataires avec les transferts de charges en matière de recensement et le coût de l'année électorale
Subventions versées	Entre 0 % et l'inflation	+ 1,6 % hors CCAS + 2,7 % subvention CCAS	L'objectif est tenu puisque l'évolution globale est inférieure à 2 % malgré l'effort consenti pour le CCAS
Charges à caractère général	Entre 0 % et l'inflation	+ 1,8 % pour les crédits à évolution contraire (contrats, énergie par exemple) + 5 % pour les crédits d'exploitation des services	L'effort sur les charges à caractère général est sensible. Hors opérations nouvelles, les crédits d'exploitation des services sont en baisse ; le dépassement de l'objectif PPI fixé à 2 % est couvert par des recettes nouvelles (Tour de France par exemple)
<b>Section d'investissement</b> Dépenses d'équipement (dont dépenses imprévues)	Montant maximal simulé dans la prospective (de l'ordre de 43 M€ en CA, selon les retraitements Klopfer)	6,4 M€ de subventions d'équipement versées au BP 36 M€ de dépenses d'équipement direct au BP	L'effort réalisé en 2004 sera ensuite lissé sur les années à venir selon la prospective (les sommes ci-contre comprennent le financement Pasteur)
<b>Ratios financiers</b> Épargne brute	20 M€ en tendance	19,9 M€ au BP	L'épargne brute augmente de près de 7 % de BP à BP
Capacité de désendettement	Simulée à un maximum de 6,2 ans en 2004 et de 6,5 ans en fin de période	Ratio inférieur à 6 ans au BP 2004	L'emprunt voté en 2004 est plafonné à 19,5 M€, compte tenu des recettes d'investissement et de l'épargne brute dégagés

D'une façon générale, les équilibres du BP 2004 sont positifs.

S'agissant des dépenses d'équipement programmées en 2004, **leur inscription dans le PPI** et la programmation pluriannuelle de ces crédits est rappelée ci-après.

## Plan pluriannuel d'investissement - Opérations individualisées inscrites en 2004

Projets	BP 2004 + reports 2003	2004	2005	2006	2007	2008	Prévision BP 2004-2008
Palais des Sports : poursuite restructuration	4 259 772						10 500 000
Stade Léo Lagrange : restructuration 3ème phase et mise aux normes	4 597 574						8 360 000
Place du Marché : réaménagement, combles et façades, illuminations, fontaine	2 693 219						5 925 000
ORU Planoise	679 729						5 900 000
ORU Clairs-Soleils	1 000 000						5 400 000
Plan de Déplacement Urbain	841 053						3 250 000
Création cuisine centrale	219 732						3 100 000
Chaufferie bois	3 166 899						3 012 453
ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé (section J.Minjoz)	500 000						2 100 000
Médiathèque de Planoise	200 000						2 000 000
ZAC La Mouillère	1 282 746						1 700 000
Aménagement secteur Prés de Vaux et Port Fluvial	644 705						1 500 000
Salle de Musiques Actuelles	100 000						1 500 000
Parking du Marché	3 374 651						1 462 525
Energies renouvelables	351 748						1 418 150
Musée du Temps - 2ème tranche	40 000						1 400 000
Bâtiment administratif au CTM	630 935						1 250 000
Acquisition IRTS	550 000						1 250 000
Citadelle : parc zoologique - Tranche 3	1 249 811						1 216 000
ZAC Châteaufarine : amélioration de voirie	300 000						1 100 000
Opérations d'accompagnement en urbanisme	200 000						1 000 000
Politique foncière	200 000						1 000 000
Mise en sécurité des falaises Rivotte	250 000						1 000 000
Pôle gare Viotte	110 000						1 000 000
Cimetière de Saint-Claude : extension	182 639						942 000
Cartables numériques	267 800						814 000
Parcs et jardins de quartiers	218 227						750 000
Fonds d'embellissement urbain	214 284						750 000

Projets	BP 2004 + reports 2003	2004	2005	2006	2007	2008	Prévision BP 2004-2008
Travaux Eglise Sainte-Madeleine	130 000						748 000
Maison de quartier de Velotte : terrains et locaux	1 519 195						642 000
Aménagement versants collines	170 000						570 000
Aménagement foncier zone Trépillot	553 804						553 804
Propriété Colette - Chemin Montboucons	50 000						500 000
Crèche Saint-Claude - Transfert	300 000						400 000
6 rue de la Madeleine	50 000						400 000
Agenda 21	129 000						385 000
Aménagement du secteur Casamène	164 844						350 000
Plan Lumière	365 236						345 000
Aménagement de jardins familiaux	137 637						325 000
Parcs et jardins du centre-ville	300 000						300 000
Réserves musées - Archives	120 000						300 000
Jalonnement dynamique des parkings	285 623						290 000
Abri nuit et accueil jour	348 874						230 000
Secteur Brulard : acquisitions et démolitions	313 000						215 000
Tour du Palais Granvelle - pendule de Foucault	541 665						200 000
Maternelle Bregille Plateau : restructuration	298 379						167 000
Etude plan local urbanisme	254 000						150 000
Skate Parc	150 000						150 000
Fontaines Dames et Doubs	210 000						110 000
Groupe scolaire Saint-Claude : restructuration	430 681						100 000
Secteur des Vaïtes	40 278						100 000
Porte Taillée	85 000						85 000
Espaces Publics Numériques (EPN)	121 790						80 000
Informatisation des écoles	77 000						75 000
Secteur Palente Aubépines	50 000						50 000
Secteur sauvegardé - Centre ancien	46 000						16 000

## Subventions d'équipement inscrites en 2004

Projets	BP 2004	2004	2005	2006	2007	2008	Prévision BP 2004-2008
Ilot Pasteur	3 199 000						11 488 000
La City - ZAC Louise Michel	1 422 000						2 026 000
SYM Micropolis - Annuités emprunts	386 000						1 829 000
Citadelle : entretien monuments historiques	150 000						1 350 000
Cassin - Commerces	263 950						1 207 950
Cassin - Restaurant Inter-entreprises	232 360						1 138 360
ZAC Planoise	320 000						606 000
Ravalement de façades	150 000						260 000
Aide opérations logement social	38 000						298 000
ZAC Hauts du Chazal - participation	90 000						90 000
Parc stationnement Gare Viotte	18 000						90 000
ZAC La Fayette - Participations	32 000						32 000
<i>Equipements universitaires :</i>							
Equipement Laboratoires	61 000						61 000

## 2) Analyse financière comparée 2003 / 2004

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution, de BP à BP, des recettes et des dépenses réelles du budget principal entre 2003 et 2004. La comparaison en volume des principaux postes budgétaires fait l'objet de développements ultérieurs.

## Elaboration BP 2004

## Etat des principales recettes (opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL	Prévisions de crédits			
	BP 2003	BP 2004	Evolution 2004/2003	
			En Euros	En %
<b>A/ INVESTISSEMENT</b>				
Amendes de police	1 374 562	1 000 000	- 374 562	- 27,2
TLE	500 000	450 000	- 50 000	- 10,0
FCTVA	3 349 960	4 495 000	1 145 040	34,2
Emprunts	19 250 000	19 500 000	250 000	1,3
Subventions d'équipement	1 860 857	4 330 837	2 469 980	132,7
Avances, créances	196 400	327 000	130 600	66,5
Remboursement avances	2 108 710	1 500 000	- 608 710	- 28,9
Autres recettes d'investissement	187 001	93 891	- 93 110	- 49,8
Total des propositions nouvelles d'investissement	28 827 490	31 696 728	2 869 238	10,0
Autofinancement des investissements réalisés en n-1	16 426 199	13 210 447	- 3 215 752	- 19,6
Autofinancement des reports de dépenses de n - 1 en n	2 327 416	5 399 643	3 072 227	132,0
Total investissement (BP)	47 581 105	50 306 818	2 725 713	5,7
Report recettes d'investissement de n - 1 et n	12 672 223	12 861 084	188 861	1,5
Total investissement (BP + BR)	60 253 328	63 167 902	2 914 574	4,8
<b>B/ FONCTIONNEMENT</b>				
<i>1) Recettes fiscales et taxes diverses</i>				
Impôts locaux	53 415 264	55 658 000	2 242 736	4,2
Dotations fiscales d'Etat	6 631 346	6 344 000	- 287 346	- 4,3
Taxes d'électricité et taxe sur les pylônes	1 587 420	1 604 390	16 970	1,1
Taxe de séjour	176 000	190 000	14 000	8,0
Taxe sur les jeux du Casino	2 750 000	2 700 000	- 50 000	- 1,8
Divers droits d'occupation du domaine public	519 559	526 635	7 076	1,4
Droits de stationnement	2 841 604	3 147 178	305 574	10,8
Taxe additionnelle droits de mutation	1 600 000	1 964 329	364 329	22,8
Impôt sur les spectacles	76 000	80 000	4 000	5,3
Taxe sur emplacements publicitaires	121 960	122 000	40	0,0
Divers impôts et taxes	355 500	130 000	- 225 500	- 63,4
Sous-total	70 074 653	72 466 532	2 391 879	3,4
<i>2) Participation de l'Etat</i>				
Dotations forfaitaire (DGF) - version 2003	28 261 786			
Attribution fonds national taxe professionnelle	571 820			
DGF forfaitaire - version 2004	28 833 606	29 084 025	250 419	0,9
DSU	3 008 909	3 100 628	91 719	3,0
Dotations nationales de péréquation	725 000	715 617	- 9 383	- 1,3
DGF Permanents syndicaux	24 000	26 000	2 000	8,3
Dotations spéciales instituteurs	45 000	22 000	- 23 000	- 51,1
DGD	1 088 607	1 107 826	19 219	1,8
Subventions et participation de l'Etat	1 672 236	1 703 937	31 701	1,9
Sous-total	35 397 358	35 760 033	362 675	1,0

BUDGET PRINCIPAL	Prévisions de crédits			
	BP 2003	BP 2004	Evolution 2004/2003	
			En Euros	En %
<i>3) Autres subventions et participations</i>				
Subventions et participations des régions	158 950	302 700	143 750	90,4
Subventions et participations des départements	545 354	308 982	- 236 372	- 43,3
Subventions et participations des communes	99 283	99 283		0,0
Subventions et participations groupements collectifs	13 887	157 822	143 935	1 036,5
Subventions et participations CCAS et Caisse Ecoles	15 244	0	- 15 244	- 100,0
Subventions et participations budget communautaire	25 000	10 000	- 15 000	- 60,0
Subventions et participations autres organismes	4 231 987	3 473 383	- 758 604	- 17,9
	5 089 705	4 352 170	- 737 535	- 14,5
<i>4) Fiscalité reversée</i>				
Attribution de compensation CAGB	20 160 000	19 758 000	- 402 000	- 2,0
DSC 1ère part	838 750	838 750		0,0
DSC 2ème part - DIE	1 220 000	485 000	- 735 000	- 60,2
Sous-total	22 218 750	21 081 750	- 1 137 000	- 5,1
<i>5) Autres recettes</i>				
Vente produits, prestations services	10 310 809	10 129 939	- 180 870	- 1,8
Revenus des immeubles	958 925	978 262	19 337	2,0
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	822 800	818 800	- 4 000	- 0,5
Autres produits de gestion courante	261 916	290 507	28 591	10,9
Remboursement sur rémunérations personnel	151 807	157 800	5 993	3,9
Produits de cessions d'immobilisations	100 640	501 000	400 360	397,8
Autres recettes de fonctionnement	54 540	51 790	- 2 750	- 5,0
Sous-total	12 661 437	12 928 098	266 661	2,1
Total des propositions nouvelles de fonctionnement	145 441 903	146 588 583	1 146 680	0,8
Reprise anticipée d'excédent	7 938 815	8 407 025	468 210	5,9
Total fonctionnement (BP)	153 380 718	154 995 608	1 614 890	1,1
Total général (propositions nouvelles)	174 269 393	178 285 311	4 015 918	2,3
Total général (BP)	200 961 823	205 302 426	4 340 603	2,2
Total général (BP + BR)	213 634 046	218 163 510	4 529 464	2,1

## Elaboration BP 2004

## Etat des principales dépenses (opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL	Prévisions de crédits			
	BP 2003	BP 2004	Evolution 2004/2003	
			En Euros	En %
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Travaux, acquisitions, études (20-21-23)	29 699 000	34 973 362	5 274 362	17,8
Dépenses imprévues	963 510	1 036 480	72 970	7,6
Autres dépenses d'investissement	305 000	0	- 305 000	- 100,00
Remboursement dette en capital	16 536 939	15 636 939	- 900 000	- 5,4
<b>Total propositions nouvelles d'investissement</b>	<b>47 504 449</b>	<b>51 646 781</b>	<b>4 142 332</b>	<b>8,7</b>
Autofinancement des investissements réalisés n-1	16 426 199	13 210 447	- 3 215 752	- 19,6
<b>TOTAL INVESTISSEMENT (BP)</b>	<b>63 930 648</b>	<b>64 857 228</b>	<b>926 580</b>	<b>1,4</b>
Report de crédits n - 1	14 999 639	18 260 727	3 261 088	21,7
<b>TOTAL INVESTISSEMENT (BP + BR)</b>	<b>78 930 287</b>	<b>83 117 955</b>	<b>4 187 668</b>	<b>5,3</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<i>Personnel</i>				
Rémunération et charges du personnel permanent géré par service Ressources Humaines	71 217 378	73 002 000	1 784 622	2,5
Rémunération et charges du personnel vacataire géré par les services	2 660 272	3 096 198	435 926	16,4
	73 877 650	76 098 198	2 220 548	3,0
<i>Dette</i>				
Intérêts et charges financières	4 726 898	4 204 898	- 522 000	- 11,0
<i>Subventions</i>				
Subventions d'équipement et fonds de concours	8 771 506	6 362 310	- 2 409 196	- 27,5
Subventions de fonctionnement au CCAS	8 593 000	8 824 500	231 500	2,7
Subventions de fonctionnement (hors CCAS)	8 495 173	8 629 074	133 901	1,6
Subventions exceptionnelles	0	0	0	
	25 859 679	23 815 884	- 2 043 795	- 7,9
<i>Dépenses à évolution contrainte</i>				
<i>Autres dépenses</i>				
Contingents et participations obligatoires	1 133 133	1 052 812	- 80 321	- 7,1
Contingent d'aide sociale	631 967	631 967	0	0,0
Déficit du budget des forêts	528 329	525 339	- 2 990	- 0,6
Indemnités, cotisations et formation des élus	680 020	685 450	5 430	0,8
Pertes sur créances irrécouvrables	464 338	464 338	0	0,0
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	135 000	138 000	3 000	2,2
Charges diverses de gestion courante	78 995	70 300	- 8 695	- 11,0
Redevance, brevets, licences	14 827	11 355	- 3 472	- 23,4
Reversement et restitution sur impôts et taxes	194 000	194 000	0	0,0
Titres annulés	151 613	144 800	- 6 813	- 4,5
Dépenses imprévues	1 021 238	1 093 583	72 345	7,1
	5 033 460	5 011 944	- 21 516	- 0,4

BUDGET PRINCIPAL	Prévisions de crédits			
	BP 2003	BP 2004	Evolution 2004/2003	
			En Euros	En %
<i>Autres charges à caractère général (ch. 011)</i>				
Impôts, taxes et versements assimilés	601 755	623 409	21 654	3,6
Contrats de service public	1 436 751	1 582 560	145 809	10,1
Energie (chauffage, éclairage)	3 541 705	3 322 850	- 218 855	- 6,2
Carburants	398 900	416 400	17 500	4,4
Crédit bail immobilier	695 000	685 000	- 10 000	- 1,4
Loyers et charges locatives	1 049 125	1 183 888	134 763	12,8
Eau et assainissement des bâtiments	513 845	503 500	- 10 345	- 2,0
Cotisations municipales	120 967	130 943	9 976	8,2
Assurances	836 123	920 216	84 093	10,1
Affranchissements	229 674	274 649	44 975	19,6
Télécommunications	507 415	573 000	65 585	12,9
Indemnités au comptable	9 200	9 200	0	0,0
	9 940 460	10 225 615	285 155	2,9
<b>Total dépenses à évolution contrainte</b>	<b>14 973 920</b>	<b>15 237 559</b>	<b>263 639</b>	<b>1,8</b>
Crédits courants des services (charges à caractère général - ch. 011)	14 883 288	15 624 107	740 819	5,0
Charges exceptionnelles (comptes 67x sauf 6745 et 673)	382 324	64 909	- 317 415	- 83,0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (BP)</b>	<b>134 703 759</b>	<b>135 045 555</b>	<b>341 796</b>	<b>0,3</b>
<b>TOTAL GENERAL (propositions nouvelles)</b>	<b>182 208 208</b>	<b>186 692 336</b>	<b>4 484 128</b>	<b>2,5</b>
<b>TOTAL GENERAL (BP)</b>	<b>198 634 407</b>	<b>199 902 783</b>	<b>1 268 376</b>	<b>0,6</b>
<b>TOTAL GENERAL (BP + BR)</b>	<b>213 634 046</b>	<b>218 163 510</b>	<b>4 529 464</b>	<b>2,1</b>

Il apparaît intéressant d'analyser la santé financière de la ville au travers des grands équilibres qui caractérisent le budget. C'est l'objet du tableau suivant.

### Analyse comparée du budget principal

	BP 2003	BP 2004	Ecart
<b>Fonctionnement</b>			
Recettes réelles, avec excédent reporté (1)	153,38	155,00	+ 1,1 %
Dépenses réelles (2)	134,70	135,04	+ 0,3 %
Épargne brute = 2 - 1 (3)	18,68	19,96	+ 6,9 %
<b>Investissement</b>			
Dépenses réelles	47,50	51,65	+ 8,7 %
dont remboursement dette	16,54	15,64	- 5,4 %
dont dépenses des comptes 20, 21, 23	29,70	34,97	+ 17,7 %
dont autres dépenses	1,26	1,04	- 17,5 %
Financement des dépenses des comptes 20, 21, 23			
Épargne brute	18,68	19,96	+ 6,9 %
autres recettes d'investissement	9,57	12,19	+ 27,4 %
emprunt	19,25	19,50	+ 1,3 %
<i>Taux de financement par emprunt</i>	<i>64,8 %</i>	<i>55,8 %</i>	
<b>Endettement</b>			
Encours de dette au 1er janvier (4)	108,95	109,36	+ 0,4 %
Capacité de désendettement = 4/3	5,83 années	5,48 années	

Comme annoncé précédemment, la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, pratiquement stables, **permet d'améliorer le niveau de l'épargne brute, en dépit d'une hausse limitée des recettes.**

En investissement, **les dépenses des comptes 20, 21, 23** connaissent une augmentation très rapide, supérieure à 17 %, alors que le remboursement de la dette en capital est au contraire en recul sensible.

**Ces évolutions positives**, auxquelles s'ajoute un volume plus important de participations et subventions d'investissement inscrites en recettes, **permettent d'autofinancer une grande partie des dépenses d'équipement sans recours trop élevé à l'emprunt.** Le volume de celui-ci reste quasiment stable et ne participe au financement des dépenses des comptes 20, 21, 23 qu'à hauteur de 55,8 % au lieu de 64,8 % en 2003.

**L'encours de dette évolue de moins de 0,5 % et notre capacité de désendettement s'améliore.** Il faut préciser à titre de rappel que ce dernier ratio, mesuré au budget primitif, est prévisionnel, alors que la capacité de désendettement suivie dans la prospective au titre du PPI se mesure sur les réalisations (comptes administratifs).

L'ensemble de ces éléments montre que l'important effort d'équipement consenti en 2004 dans le cadre du PPI est, comme prévu, compatible avec une maîtrise des comptes de la collectivité. Il n'altère pas les grands ratios qui mesurent la santé financière de notre ville.

### 3) Présentation du BP 2004 par nature

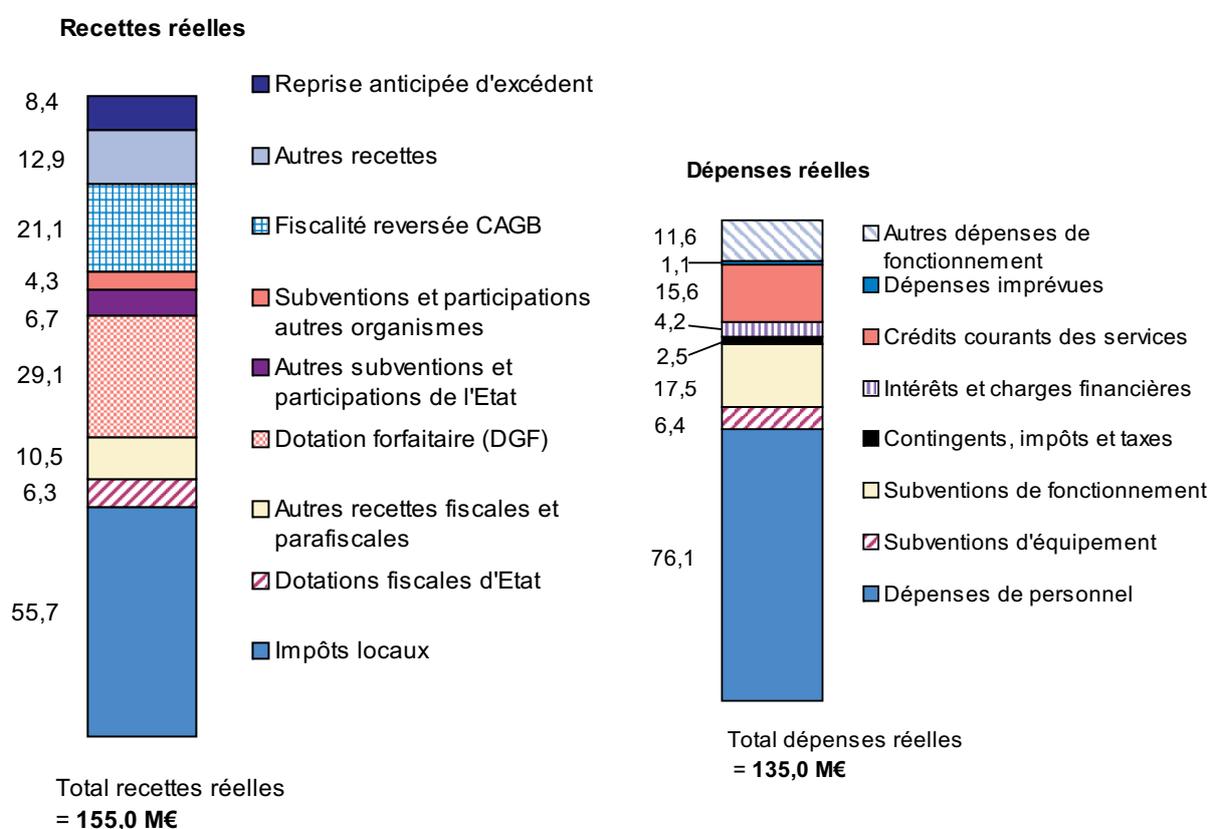
Schématiquement, l'équilibre du BP 2004 se présente de la façon suivante :

#### Budget Principal

#### Répartition par nature du BP 2004 en M€ (propositions nouvelles + excédent)

<b>DEPENSES 186,7 M€</b>		<b>RECETTES 186,7 M€</b>	
INVESTISSEMENT 51,6 M€	Acquisitions, travaux neufs, études, div. 36 M€	Emprunts 19,5 M€	INVESTISSEMENT 31,7 M€
	Dette en capital 15,6 M€	Particip. subv. divers 12,2 M€	
FONCTIONNEMENT 135,1 M€	Intérêts et charges fi. 4,2 M€	Reprise anticipée du résultat 2003 8,4 M€	FONCTIONNEMENT 155,0 M€
	Frais de personnel 76,1 M€	Prod. d'exploitation et divers 12,9 M€	
	Dépenses d'exploitation hors frais de personnel 29,1 M€	Dotations-subventions participations reçues 46,5 M€	
	Subventions, participations et contingents 25,7 M€	Impôts locaux 55,7 M€	
		Autres impôts et taxes 31,5 M€	
Epargne brute 19,9 M€			

## 3.1) La section de fonctionnement

**Budget Principal - Fonctionnement****(BP 2004 en M€)****A) Les recettes**

**En propositions nouvelles, et en tenant compte de l'excédent reporté, les recettes réelles s'élèvent à 155,0 M€, en hausse de 1,1 % par rapport à 2003 (153,4 M€).**

- Avec 55,7 M€, **le produit des impôts locaux** représente plus du tiers de ces recettes. Il est supérieur de 4,2 % à celui de l'exercice précédent. Cette prévision intègre à la fois la variation physique des bases, leur revalorisation nominale fixée par la Loi de finances et une hausse des taux d'imposition limitée à l'évolution de l'inflation, conformément à notre engagement.

- **Les autres recettes fiscales et parafiscales** (10,5 M€) affichent une progression supérieure à 4 % qui s'explique essentiellement par l'évolution favorable des droits de mutations et des droits de stationnement.

- **Les compensations fiscales versées par l'État** (6,3 M€) subissent une baisse de 4,3 % provoquée principalement par le transfert, consécutif à la réforme de la DGF, de la compensation des baisses de DCTP au sein de la dotation forfaitaire.

- **Les participations et subventions de l'Etat** (35,8 M€) augmentent très faiblement de 1 %, la DGF, de loin la plus importante avec 29,1 M€, étant même au-dessous de cette limite. Au total, si on cumule la baisse des compensations fiscales et le plafonnement des dotations, l'ensemble des recettes en provenance de l'État n'évoluera que de 0,2 % de 2003 à 2004.

- **La fiscalité reversée par la CAGB** (21,1 M€) est en recul de 5 % sous le double effet de la baisse de l'attribution de compensation, consécutive aux transferts de charges, et de la révision du mode de calcul de la DIE.

- **Les autres recettes** (25,6 M€), constituées par l'excédent reporté, les participations des usagers, les revenus du domaine et les participations et subventions autres que celles de l'État, sont globalement stables.

#### *B) Les dépenses*

\* **D'un exercice sur l'autre, les dépenses réelles sont pratiquement stables à hauteur de 135,0 M€,** alors qu'elles s'élevaient à 134,7 Me en 2003.

- **Les dépenses de personnel** s'élèvent globalement à 76,1 M€ et augmentent de 3 %. La progression des frais de personnel permanent reste maîtrisée. Inversement, les élections et les nouvelles modalités de recensement entraînent une hausse beaucoup plus forte du personnel vacataire (+ 16 %).

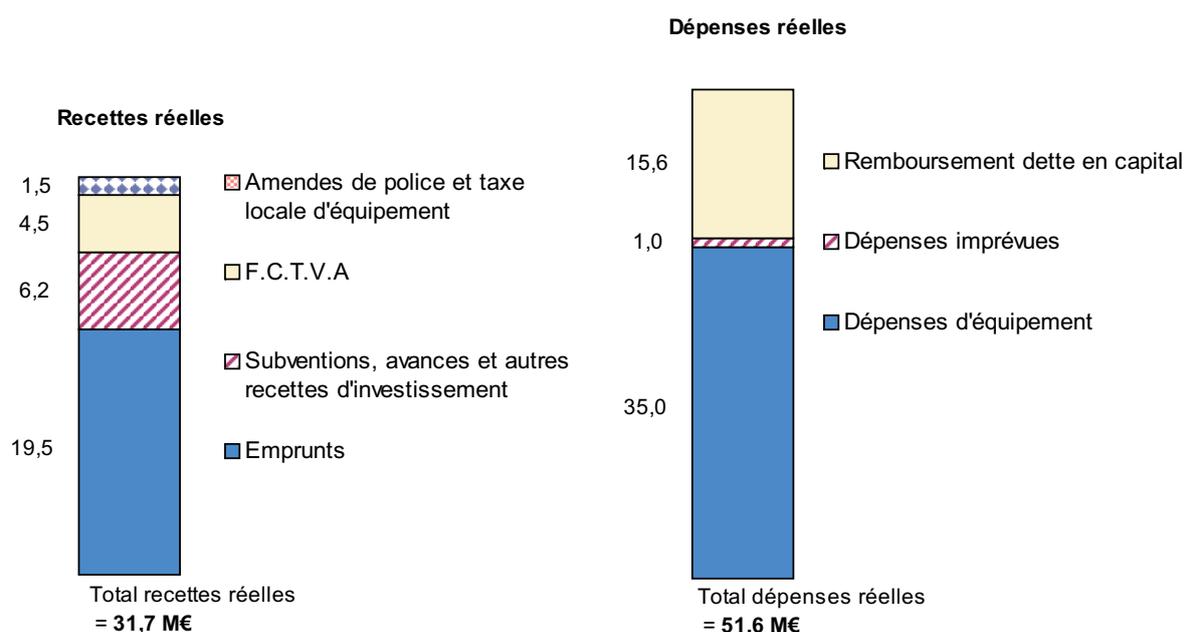
**Les subventions** s'établissent globalement à 23,9 M€, soit près de 8 % de moins que l'an dernier. Cette évolution s'explique par le net recul des subventions d'équipement alors que les subventions de fonctionnement affichent une hausse modérée de 2,1 %.

**Les intérêts de la dette et les charges financières** (4,2 M€) connaissent une nouvelle et forte baisse de 11 %. Ils font l'objet d'une analyse plus approfondie dans la quatrième partie de ce rapport.

**Les crédits d'exploitation** correspondent aux dépenses courantes des services. Ils représentent 15,6 M€ et subissent une hausse apparente de près de 5 % qui s'explique principalement par les dépenses exceptionnelles liées au passage du Tour de France (+ 1 % hors cette opération).

**Les dépenses «contraintes»,** dont l'évolution est plus difficilement maîtrisable (contingents, énergies, assurances, impôts, loyers,...), s'élèvent à 15,2 Me et connaissent une progression modérée, inférieure à 2 %.

## 3.2) La section d'investissement

**Budget principal - Investissement****(BP 2004 en M€)****A) Les recettes**

\* **Les propositions nouvelles de recettes réelles atteignent 31,7 M€.** Par rapport au BP 2003, elles enregistrent une hausse qui s'explique principalement par les fortes augmentations du FCTVA et des subventions d'équipement, alors que l'emprunt est pratiquement stable.

- **L'emprunt** est inscrit à hauteur de 19,5 Me, soit un niveau comparable à celui du dernier BP (19,2 M€) alors même que le niveau des dépenses d'équipement est très nettement supérieur d'un exercice à l'autre.

- **Le FCTVA** participe au financement de la section pour 4,5 M€, soit 34 % de plus qu'en 2003, suivant en cela la hausse des investissements constatée en 2002.

- **Amendes de police et TLE** : elles ne devraient guère rapporter plus de 1,5 M€ soit une perte supérieure à 20 % imputable en grande partie à l'amnistie des contraventions liée aux élections présidentielles de 2002.

- **Les autres recettes** représentent 6,2 M€ dont 4,3 M€ de subventions d'équipement attendues au titre des opérations inscrites au PPI.

## B) Les dépenses

\* **Les dépenses réelles s'élèvent à 51,6 M€** et augmentent ainsi fortement pour la deuxième année consécutive, + 8,7 % après + 9,4 % en 2003. Ce sont les dépenses d'équipement qui bénéficient en priorité de cet accroissement.

- La part consacrée au remboursement de **la dette en capital** s'élève à 15,6 M€ et diminue de 5 % en 2004.

- **Les dépenses imprévues** (1,0 M€) se situent à un niveau très légèrement supérieur, en volume, à celui inscrit au BP 2003.

- L'intégralité de l'effort consacré à l'investissement se fait au profit des **dépenses d'équipement** en hausse de près de 18 % et de plus de 5 Me par rapport à l'exercice précédent. Ce sont ainsi près de 35 M€ (hors dépenses imprévues) qui pourront être injectés dans l'économie locale en 2004.

## 4ème partie : Les principaux postes du budget principal

### 1) La section de fonctionnement

#### 1.1) La fiscalité et les allocations compensatrices

##### A) La structure de la fiscalité locale à Besançon

**Pour ce qui concerne la Ville, la structure de la fiscalité locale n'a pas évolué entre 2003 et 2004**, après les importantes modifications de ces dernières années. Pour mémoire, la Loi de finances rectificative pour l'année 2000 a supprimé la part régionale de la taxe d'habitation. De même, la ville, après la création de la CAGB en 2001, ne perçoit plus que la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. La taxe professionnelle (TPU) constitue désormais une recette de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, même si aujourd'hui (après la suppression définitive de la part salaire) son avenir apparaît incertain.

Le tableau ci-dessous vous présente, à titre d'information la répartition de la cotisation payée par les Bisontins en 2003 (hors frais de gestion de l'État) :

Produit fiscal	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
Ville	74,8 %	65,0 %	61,0 %	-
CAGB	-	-	-	62,9 %
Département	25,2 %	26,6 %	26,2 %	28,0 %
Région	-	8,4 %	12,8 %	9,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Pour la Ville, le produit fiscal se partage essentiellement entre deux taxes : la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties (le produit du foncier non bâti représentant une part marginale, alors que le produit de taxe professionnelle représentait, lui, près de 37 % du produit fiscal de la Ville en 2000).

La Ville perçoit aussi **les allocations compensatrices** versées par l'État en contrepartie des différentes mesures de dégrèvements ou d'exonérations décidées par le législateur (taxe d'habitation et taxes foncières). Elle conserve également deux dotations de taxe professionnelle (pour l'abattement de 16 % et la réduction de la fraction imposable des salaires de 20 % à 18 %), qui sont incluses dans la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle, variable d'ajustement pour les dotations de l'État inscrites dans le Contrat de Croissance et de Solidarité.

Je vous rappelle enfin **les mesures d'allègement pratiquées par la Ville (et non compensées par l'État)** : abattement pour charges de famille en matière de taxe d'habitation (10 % de la valeur locative moyenne pour les deux premières personnes à charge, 15 % pour les suivantes), abattement général à la base pour la taxe d'habitation (10 % de la valeur locative moyenne), exonération de 2 ans en matière de foncier bâti pour les immeubles d'habitation financés au moyen de prêts aidés par l'État.

#### B) Le produit fiscal 2004

Payer l'impôt est l'acte citoyen par excellence, c'est la contribution de chacun aux charges de la collectivité.

Pour financer ses investissements, la Ville peut recourir à l'autofinancement ou à l'emprunt. Une bonne gestion doit équilibrer le recours à ces ressources, afin de répartir la charge de l'investissement sur le contribuable d'aujourd'hui et sur celui de demain, sans alourdir trop considérablement la pression fiscale. Vous le savez, ce choix est inscrit très clairement dans la stratégie du PPI.

A la date de rédaction de ce rapport, les services de l'État ne nous ont pas encore communiqué les bases d'imposition prévisionnelles pour 2004. **Le produit fiscal est donc estimé** sur une évolution des bases prenant en compte divers éléments : une évolution physique du même ordre qu'en 2003 et une évolution nominale arrêtée en loi de finances à hauteur de 1,5 %.

**S'agissant des taux**, leur évolution avait été plafonnée en 2003, comme nous l'avions annoncé à hauteur de l'inflation (indice des prix hors tabac) constatée sur l'exercice passé.

**A l'heure actuelle, l'inflation est évaluée à + 2,1 %. Nous limiterons cette année la progression des taux à 2 %.** Dans ces conditions, l'estimation du produit fiscal, taxe par taxe, se décompose de la manière suivante :

#### Produit fiscal 2004 estimé au BP

En M€	Produit fiscal prévu
Taxe d'habitation	28,6
Taxe sur le foncier bâti	27
Taxe sur le foncier non bâti	0,1
Total	55,7

Les montants ci-dessus sont estimatifs. Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur les taux, avant le 31 mars 2004, une fois reçu l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles par l'État.

Quant aux allocations compensatrices de fiscalité directe, elles sont évaluées à 6,3 M€, dont 3,2 M€ au titre de la taxe professionnelle et 3,1 M€ au titre des autres taxes.

### 1.2) Les dotations de l'État

A) *Le contrat de croissance et de solidarité*

**\* Le contrat de croissance et de solidarité est reconduit pour l'année 2004.**

**L'enveloppe de ces dotations** reste indexée sur le taux d'inflation prévisionnel hors tabac pour 2004 (1,5 %), majoré d'un tiers de la croissance du PIB pour 2003 (0,17 %), soit au total **+ 1,67 %**. **La dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP)** reste pour 2004 variable d'ajustement de l'enveloppe normée du contrat de croissance et de solidarité avec une baisse prévisionnelle de **- 3,46 %**.

Dans le cadre de la réforme des concours de l'Etat aux collectivités locales, certaines dotations font l'objet, dès la Loi de Finances 2004, d'un regroupement au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement. Le tableau suivant présente l'évolution des différentes recettes attendues, inscrites dans le contrat de croissance et de solidarité, en comparant les prévisions du BP 2004 à celles du BP 2003.

Dans l'ensemble, l'évolution attendue des dotations de l'État est très faible (de l'ordre de + 0,2 % pour une inflation estimée à 2,1 %), après ajustement sur les montants notifiés 2003.

#### **Contrat de croissance et de solidarité Participations versées par l'État**

	BP 2003	BP 2004
Dotation forfaitaire version 2003	28 261 786,00	
FNPTP - Compensation des baisses de DCTP	571 820,00	
Dotation forfaitaire version 2004	28 833 606,00	29 084 025,00
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	3 008 909,00	3 100 628,00
Dotation nationale de péréquation	725 000,00	715 617,00
DGF permanents syndicaux	24 000,00	26 000,00
Dotation Spéciale Instituteurs (DSI)	45 000,00	22 000,00
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	1 088 607,00	1 107 826,00
DCTP (abattement 16 % des bases - réduction fraction salaires, arrêt Pantin)	3 483 926,00	3 224 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>37 209 048,00</b>	<b>37 280 096,00</b>

Cette faible évolution des dotations est préoccupante, venant s'ajouter aux désengagements croissants de l'État. La réforme des dotations ne permet pas aujourd'hui d'être plus optimiste.

Sur le plan technique, la **nouvelle Dotation Globale de Fonctionnement des Communes** comporte deux parts :

- **La dotation forfaitaire** comprenant l'actuelle dotation forfaitaire, la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle constatées en 1999, 2000 et 2001 et la compensation de la suppression de la part salaires (cette dernière compensation fait l'objet d'un versement direct à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui lève la taxe professionnelle unique).

L'indexation de la dotation forfaitaire se situe entre 45 % et 55 % du taux d'évolution de la DGF, selon le choix du Comité des Finances Locales (CFL).

L'enveloppe de la DGF évolue, de loi de finances initiale à loi de finances initiale, de 1,93 % entre 2003 et 2004. La progression de la dotation forfaitaire est estimée à + 0,8685 % entre 2003 et 2004. Le montant de la prévision budgétaire 2004 s'établit à 29,08 M€.

**- La dotation d'aménagement** regroupe la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale (non perçue par la Ville) ainsi que le fonds national de péréquation qui devient la dotation nationale de péréquation.

La dotation solidarité urbaine est estimée pour 2004 à hauteur du montant notifié en 2003 (3,1 M€). Elle est calculée en fonction de différents critères notamment le potentiel fiscal et le nombre de logements sociaux.

La dotation nationale de péréquation dénommée avant 2004 fonds national de péréquation est estimée au BP 2004 à hauteur du montant notifié 2003 soit 0,7 M€. Des conditions de potentiel fiscal et d'effort fiscal doivent être remplies pour être éligibles à cette dotation.

**La loi de finances a décidé d'affecter au niveau national le montant de la régularisation de la DGF 2002** (qui ne sera donc pas versée directement à la Ville) et le reliquat 2002 de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs, au solde de la dotation d'aménagement. Même si l'État a prévu de compléter l'enveloppe de la dotation d'aménagement par un abondement exceptionnel, on peut regretter ce changement de règles du jeu. C'est bien parce que les crédits affectés aux collectivités locales sont insuffisants que l'État ne procède pas individuellement aux régularisations de DGF prévues par la loi.

\* **La DGF permanents syndicaux** est prévue au BP 2004 pour 26 000 €.

\* **La Dotation Spéciale Instituteurs** est estimée à 22 000 €. La diminution par rapport à 2003 s'explique par la baisse du nombre d'instituteurs ayants-droits.

\* **Les Dotations Générales de Décentralisation** relatives aux bibliothèques municipales, aux services communaux d'hygiène et de santé, à l'élaboration des documents d'urbanisme et aux risques liés à la délivrance des autorisations d'occupation du sol sont évaluées à 1,1 M€.

\* **La Dotation Compensatrice de Taxe Professionnelle (DCTP)**, variable d'ajustement du Contrat de Croissance et de Solidarité, est estimée pour 2004 à 3,2 M€.

*B) Les dotations hors contrat de croissance et de solidarité (et hors subventions)*

\* **Le Fonds de Compensation pour la TVA 2004** est prévu pour un montant de 4,5 M€.

\* La prévision budgétaire 2004 relative au **produit des amendes de police** s'élève à 1 M€.

### **1.3) Les dotations perçues de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

La Ville perçoit de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon deux dotations définies par l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts :

- **L'attribution de compensation** : elle est égale à la différence entre les recettes transférées par la Ville (le produit de la taxe professionnelle perçu par la Ville en 2000, ainsi que les compensations qui y sont liées, déduction faite du produit des taxes ménages perçu par le District en 2000) et les charges transférées.

Cette dotation est figée : elle ne peut être indexée et n'est pas susceptible d'être modifiée, sauf en cas de nouveaux transferts de compétences ou d'émission de rôles supplémentaires de taxe professionnelle perçus ultérieurement mais au titre de l'exercice précédant la mise en place de la TPU.

Pour 2004, le produit de l'attribution de compensation est prévu pour 19,8 M€ et tient compte notamment des transferts de charges au titre du tourisme fluvial et de la halte nautique, du site de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Malcombe et de la voirie d'intérêt communautaire (délibérations des 18 décembre 2003 et 19 janvier 2004). La Commission d'Evaluation des Charges se réunira en cours d'année pour arrêter le montant de cette dotation pour 2004.

- **La dotation de solidarité communautaire** :

Deux parts constituent cette dotation :

\* **Une première part, dite de «solidarité»**, se compose d'une enveloppe fixe, répartie selon trois critères : la richesse des communes (potentiel fiscal et effort fiscal), la population (avec des effets de strates favorables aux petites communes) et le nombre de logements sociaux. La répartition entre la Ville de Besançon et les autres communes est d'environ 55 % et 45 %.

Elle est estimée pour 2004 à hauteur du produit perçu en 2003 soit 0,8 M€.

- **La deuxième part de la DSC, dite Dotation d'Initiative Economique**, est évaluée pour 2004 à 0,5 M€. Cette estimation consiste pour la Ville à reconduire le montant 2002 que la communauté d'agglomération a décidé de figer au niveau de 2001 (par décision du conseil communautaire du 19 décembre dernier). Par cette délibération, la CAGB a remis en cause le mode de calcul initial, approuvé en 2001, qui consistait à verser aux communes membres une part dégressive du produit supplémentaire de taxe professionnelle généré sur le territoire communal. A ce jour, la DIE 2003 n'a été ni notifiée, ni versée et la Ville ne dispose d'aucun élément de calcul précis permettant d'estimer la DIE 2004.

Un nouveau mode de calcul est envisagé par la communauté d'agglomération. Il y est fait référence dans la décision du 19 décembre 2003. Il consisterait à déterminer une valeur de point par hectare nouvellement dédié à l'activité économique, mesurée à partir des permis de construire ayant généré pour la première fois des recettes de taxe professionnelle en 2001. Un travail technique est en cours pour transmettre ces éléments d'information à la CAGB.

## 2) Les dépenses obligatoires

### 2.1) Les dépenses de personnel gérées par la Direction des Ressources Humaines

Les dépenses de personnel permanent constituent le premier poste de dépenses pour la section de fonctionnement.

La politique de **maîtrise de la masse salariale** est poursuivie avec ce budget. Pour le personnel permanent, les crédits sont en hausse de 2,5 % par rapport au Budget Primitif 2003 (2,7 % en dépenses/recettes).

Les tableaux de comparaison ci-après précisent cette évolution.

#### A) Rémunérations

**Les traitements ont augmenté de 0,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2004.** C'est la seule revalorisation prévue.

La part employeur de la cotisation CNRACL a augmenté de 0,4 point au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le taux passant de 26,50 % à 26,90 %. Cette hausse induit un coût d'environ 180 000 €. Une même hausse de 0,4 point interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2005, soit une majoration de 1,2 point en 3 ans.

**En outre une cotisation afférente au jour férié travaillé au taux de 0,3 % sera à la charge de la Ville en principe le 1<sup>er</sup> juillet 2004.** Les textes correspondants n'ont pas été publiés. Le coût estimé serait de 90 000 € pour 2004, compte tenu du fait que cette mesure (pour 2004) ne s'appliquerait pas en année pleine.

Par ailleurs, **une nouvelle contribution à un régime de retraite additionnel obligatoire** portant dans certaines conditions sur les primes versées au personnel titulaire et stagiaire s'ajoutera aux précédentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 (application de la loi 03.775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites).

L'ensemble de ces mesures décidées par l'État alourdit la charge de ces dépenses pour la Ville, malgré les efforts importants faits par la collectivité pour gérer la masse salariale et les besoins du service public à effectifs constants.

#### B) Personnel permanent - Stabilité des effectifs

**La politique globale d'effectifs constants sera maintenue.** Dans ce cadre le redéploiement des moyens sera poursuivi. Il s'agit d'une volonté forte pour la Municipalité qui repose sur la mobilisation de tous les agents.

**Le dispositif emplois jeunes a pris fin en 2003** avec l'intégration des derniers jeunes concernés en décembre 2003. Comme elle s'y était engagée, la collectivité a fait face à ses responsabilités en accompagnant les emplois jeunes dans une démarche de professionnalisation, à charge pour elle de se substituer partiellement (une fois encore) à l'État.

#### C) Personnel non titulaire

Les crédits de temporaires sont augmentés afin de faire face notamment aux difficultés de recrutements pour certains emplois (exemple : ingénieurs, animateurs).

**D) Formation**

Les crédits de formation hors cotisation au CNFPT sont maintenus et continuent à représenter un effort significatif, en direction notamment du personnel municipal.

**E) Autres dépenses**

Les crédits prévus pour la mise en œuvre des recrutements (annonces, rémunération de cabinets de recrutement) ont été diminués (départs prévus limités en 2004).

La subvention au Comité des Oeuvres Sociales est égale à 1 % des rémunérations afférentes aux emplois permanents de l'année n-2. De ce fait, compte tenu du transfert d'une partie de la Direction Petite Enfance du CCAS à la Ville intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la subvention au COS est augmentée de 48 914 €. Par contre la subvention à la Mission Locale est diminuée de 9 728 € en raison de la fin du dispositif emplois jeunes.

**F) Recettes**

Elles sont en baisse de 7,29 % par rapport à celles figurant au BP 2003 en raison de la diminution des recettes liées à la fin du dispositif emplois jeunes.

### Évolution du budget de personnel géré par la Direction Ressources Humaines (BP 2004/BP 2003)

Les tableaux ci-dessous permettent de suivre cette évolution.

	BP 2003	BP 2004	Evolution
Salaires et charges *	71 352 378 €	73 140 000 €	+ 2,5 %
Autres charges	603 522 €	613 425 €	+ 1,6 %
Subventions	501 310 €	540 496 €	+ 7,8 %
Total	72 457 210 €	74 293 921 €	+ 2,5 %

\* y compris frais de fonctionnement des groupes d'élus

	BP 2003	BP 2004	Evolution
Dépenses	72 457 210	74 293 921 €	+ 2,5 %
Recettes	1 180 150 €	1 094 100 €	- 7,3 %
Total	71 277 060 €	73 199 821 €	+ 2,7 %

## 2.2) L'annuité de la dette

### A) Situation de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2004

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2004 représente 109,4 M€ sur le budget principal, en augmentation de 0,4 %. Cette hausse est à rapporter à l'épargne brute, qui est elle-même en augmentation. Cela explique que la capacité de désendettement du BP 2004 reste inférieure à 6 ans. Le recours à l'emprunt reste donc compatible avec les capacités de la Ville.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, la part de taux fixes représentait 46,5 %, celle de taux révisables 27 % et celle de taux variables 26,5 %. Exprimée en terme de rigidité (taux fixes, taux swapés, taux indexés sur livret A), la dette rigide représente 58 % de l'encours et la dette souple 42 %).

**Cette répartition est conforme au souhait de la Ville de conserver un encours à la fois souple et sécurisé.**

L'encours de dette à taux fixe (50,9 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2004) est en baisse par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2003 (54,6 M€) du fait de l'amortissement naturel du capital. Un certain nombre de prêts à taux fixe ont atteint leur dernière échéance l'année dernière. Il s'agit de prêts anciens dont les niveaux de taux étaient relativement élevés. Dans le même temps, la Ville a profité des baisses de taux fixes enregistrées dans le courant de l'exercice 2003 pour figer une partie de son encours à des niveaux intéressants (4,10 % sur 10 ans, 3,80 % et 3,70 % sur 5 ans) et renouveler son stock d'encours fixe.

L'encours de dette à taux flottant passe de 54,3 Me au 1<sup>er</sup> janvier 2003 à 58,5 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2004, du fait des nouvelles mobilisations faites en 2003. Les emprunts indexés sur ce type de taux présentent des caractéristiques intéressantes pour la Ville : ils peuvent en effet faire l'objet d'opérations de renégociation ou de remboursement anticipé. Ils suivent également directement l'évolution de la conjoncture. En 2003, la Banque Centrale Européenne a diminué son taux directeur de 2,75 % à 2 % afin de soutenir la reprise de l'économie ; cela a eu pour conséquence une baisse des taux flottants à des niveaux particulièrement attractifs. La Ville a pu en bénéficier directement dans le courant de l'exercice 2003.

**Le taux moyen de la dette sur le Budget Principal, tous taux confondus ressort d'ailleurs à 3,40 % au 1<sup>er</sup> janvier 2004 contre 4,01 % au 1<sup>er</sup> janvier 2003. Quant à la durée résiduelle moyenne de la dette, elle est au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de 9 ans.**

*B) Le remboursement de la dette en capital et les autres opérations financières inscrites en investissement (chapitre 16)*

Les dépenses du chapitre 16 se composent pour l'annuité de dette :

\* **du remboursement de la dette en capital** : elle s'élève au BP 2004 à 15,6 M€, en baisse par rapport au BP 2003.

\* **des rentes viagères versées par la Ville** : le montant des remboursements est stable par rapport au BP 2003, soit 11 K€.

*C) Le remboursement des intérêts de la dette et les autres dépenses de fonctionnement (chapitre 66)*

Les dépenses de ce chapitre recouvrent les intérêts de la dette et certains frais financiers.

La structure de la dette et les opérations de gestion active menées en 2003 permettent d'envisager en 2004, malgré une possible tension sur les taux, **une poursuite de la baisse des charges financières.**

La prévision budgétaire se répartit comme suit en tenant compte des intérêts des emprunts à long terme, selon le mode de calcul retenu

Prévision des intérêts payés à l'échéance 2004		Prévision des intérêts de l'exercice 2004 selon M14	
- de l'échéance 2003 au 31/12/2003 (chapitre 934.6611)	1,08 M€	- du 01/01/2004 à l'échéance 2004 (chapitre 66.01.6611)	2,62 M€
- du 01/01/2004 à l'échéance 2004 (chapitre 66.01.6611)	2,62 M€	- de l'échéance 2004 au 31/12/2004 (chapitre 013.01.6611)	1,1 M€
66.01.6611.20200	3,7 M€	(contre 4,27 M€ en 2003)	3,72 M€

La provision pour contrats signés en cours d'exercice avec échéances infra-annuelles comme la provision pour actualisation de taux est maintenue au niveau de 2003.

**Les frais de ligne de trésorerie sont estimés en 2004 à 200 K€** contre 122 K€ en 2003. Cette hausse s'explique d'une part par le redimensionnement du produit revolving de la Ville (pour la gestion de sa trésorerie), et d'autre part par l'impact prévisible de la fin du crédit immédiat sur les chèques décidé par l'État en 2003. Elle accroîtra mécaniquement le coût d'appel de la ligne de trésorerie dont l'utilisation devrait être accrue avec le relèvement du plafond d'encours revolving.

Enfin les autres dépenses regroupées sous l'intitulé **«services bancaires et assimilés»** représentent 40 K€ pour régler les diverses commissions appliquées au Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) lors des phases partielles de remboursement anticipé, ainsi qu'aux prêts nouveaux.

### 3) Les dépenses d'équipement

**L'effort d'investissement direct de la Ville au BP 2004 se monte à 36,0 M€**, répartis entre 10,4 M€ de tranches annuelles et 24,5 Me d'opérations individualisés, auxquelles il faut ajouter les dépenses imprévues.

Concernant l'investissement indirect (c'est-à-dire les participations versées par la Ville pour des équipements dont elle n'est pas maître d'ouvrage), conformément à la M14, il apparaît en section de fonctionnement.

**C'est donc au total plus de 42 Me que la Ville consacra, en 2004, à des dépenses d'équipement.**

#### 3.1) Les tranches annuelles

Elles correspondent à ce **«grand programme de petits travaux»** dont nous avons déjà parlé. L'année 2003 a permis de revoir les critères de programmation de ces travaux au travers de la détermination et de l'application de critères spécifiques par catégories d'investissement, selon la nature du patrimoine, son état d'entretien (un diagnostic général du patrimoine municipal a démarré en 2003 et se poursuivra en 2004).

Ce premier travail a abouti à une répartition des tranches annuelles comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Voirie et éclairage public	26 %
Parc Auto	8,6 %
Patrimoine bâti	36,2 %
Matériel et mobilier des services	1,4 %
Matériel et mobilier des autres activités	7,7 %
Matériel et mobilier des équipements culturels	1,4 %
Informatique et téléphone	7 %
Restaurations et acquisitions de collections et oeuvres d'art	1,1 %
Acquisitions terrains/alignement voirie	0,9 %
Espaces verts	5,8 %
Espaces sportifs	1,4 %
Energie	2,5 %
Total tranches annuelles	10,4 M€

**Les tranches annuelles sont en augmentation de près de 10 % par rapport au BP 2003.** Cette hausse manifeste une volonté forte de la Municipalité de soutenir l'effort d'entretien, de rénovation et de valorisation du patrimoine de la Ville, tout en développant les interventions ponctuelles et les actions de proximité.

Chaque catégorie de tranches annuelles est déclinée en programmes de travaux qui feront l'objet de délibérations spécifiques. Parmi les principales réalisations, on peut citer par exemple la mise aux normes des carrefours à feux dans le domaine de la voirie, les soins apportés aux grands arbres suite à la canicule de cet été pour les espaces verts, ou encore pour le patrimoine bâti, des travaux d'entretien et de sécurité dans différentes écoles et crèches.

### 3.2) Les opérations individualisées et les subventions d'équipement

\* 2004 est tout d'abord une année qui marquera le **début de programmes de travaux importants.**

C'est l'année de démarrage de la mise en œuvre opérationnelle des opérations de renouvellement urbain sur Planoise et Clairs-Soleils. Je vous rappelle que la Ville s'est engagée à financer 6 M€ sur les deux ORU, soit 3 M€ sur Planoise et 3 M€ sur Clairs-Soleils, à parité avec l'État. Ces deux grands programmes d'investissement associeront de nombreux partenaires afin d'assurer la réhabilitation de ces quartiers et d'assurer à leurs habitants de meilleures conditions de vie.

A cela s'ajoute, sur Planoise, le démarrage du projet de médiathèque pour lequel 200 K€ sont prévus dès le BP 2004.

Il faut noter que la Ville soutient par ailleurs les opérations de logement social (38 K€ en 2004). Cette somme vient s'ajouter aux 200 K€ de subventions à l'OPM HLM inscrites au BP 2004.

Au niveau sportif, c'est dès le printemps 2004 que vont commencer les travaux sur le stade Léo Lagrange et le Palais des Sports.

Des efforts en matière d'urbanisme et de politique foncière seront réalisés : 300 K€ sont ainsi prévus sur l'amélioration de voirie dans la ZAC Châteaufarine et 400 K€ sur les opérations d'accompagnement en urbanisme et la politique foncière. En outre, le PPI prévoit la mise en sécurité des falaises Rivotte sur 4 ans avec 250 K€ prévus dès 2004.

L'année 2004 verra aussi la création d'un skate-parc destiné à la jeunesse de Besançon et de son agglomération (150 K€).

De nombreux autres projets prendront leur envol en 2004 : on peut encore citer le transfert de la crèche Saint-Claude dans le nouveau groupe scolaire (300 K€ au BP 2004), l'amélioration du jalonnement dynamique des parkings (190 K€), l'acquisition de l'IRTS (550 K€), ou encore le traitement des réserves des musées et des archives (120 K€).

En outre, des études opérationnelles vont être lancées, par exemple pour le 6 rue de la Madeleine. Dans le domaine culturel, les études en vue de la création de la Salle des Musiques ACtuelles (SMAC) et de l'avenir de la Maison Colette sont prévues en 2004 ainsi qu'une réflexion sur la deuxième tranche du Musée du Temps.

\* 2004 sera aussi consacré bien évidemment à **la poursuite des grands projets** lancés les années précédentes.

C'est le cas tout d'abord des grands chantiers d'aménagement comme celui de la Place de la Révolution (2 550 K€ au BP 2004) et du parking du Marché (1 163 K€), mais aussi des investissements directs ou indirects dans les ZAC. Ainsi, la Ville interviendra à hauteur de 500 K€ en investissement direct et de 90 K€ en subvention d'équipement pour la ZAC des Hauts du Chazal, et participera également, comme en 2003, aux projets de l'Ilot Pasteur (3 199 K€ en 2004), de la City (1 422 K€ en 2004), de la ZAC de Planoise (320 K€).

En 2004 également, les études ainsi que les acquisitions et les déconstructions se poursuivent sur les sites de Casamène et des Prés de Vaux.

Notre effort en matière de développement durable sera aussi manifeste avec la chaufferie bois (2 127 K€ prévus au BP 2004), la mise en place du Plan de Déplacement Urbain (650 K€ au BP 2004). Des crédits d'investissement sont également prévus en 2004, comme en 2003, pour le développement des énergies renouvelables (218 K€), pour la mise en place de l'Agenda 21 (77 K€) mais également en prévoyant l'intégration systématique de la démarche Haute Qualité Environnementale dans les projets municipaux.

Parmi les autres projets en cours, on peut évoquer notamment la réhabilitation des parcs et jardins du centre-ville (dont le square Castan) (150 K€) et des quartiers (150 K€), l'aménagement des jardins familiaux (65 K€), l'aménagement des versants de collines (90 K€), le Fonds d'Embellissement Urbain (150 K€), le plan Lumière (75 K€).

\* Enfin, **l'année 2004 marquera l'achèvement de certains projets d'envergure.**

S'agissant des équipements de proximité et de services à la population, cette année verra la fin de la construction de la Maison de Quartier de Velotte, de la restructuration de la maternelle Bregille Plateau et des aménagements des abords du groupe scolaire Saint-Claude.

Sur le secteur Brulard et Joffre, la Ville devrait réaliser les dernières acquisitions et déconstructions dans l'année : 215 K€ sont prévus à cet effet.

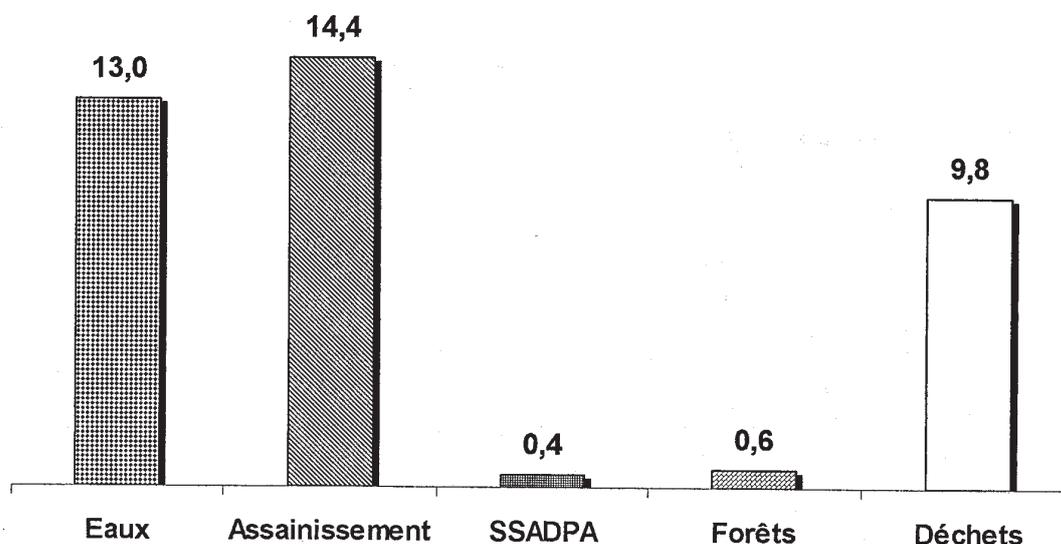
Enfin en 2004, la troisième tranche des travaux de la Citadelle sera achevée et les visiteurs pourront découvrir le nouvel aménagement du parc zoologique cet été : l'investissement de la Ville en 2004 sur ce projet est prévu à hauteur de 1 216 K€. De même, l'installation du pendule de Foucault au Musée du Temps sera terminée dans l'année.

### 5ème partie : Les budgets annexes

Hors zones d'activités (ZA Edison et ZA des Champs Montants), les budgets annexes de la collectivité sont au nombre de cinq. Ils représentent 38,2 Me, soit 17 % du budget général. Les prévisions du BP 2004 se ventilent comme suit :

Ventilation des budgets annexes en M€  
Budget Primitif 2004 (Propositions nouvelles - opérations réelles)

Ils sont présentés ci-après, budget par budget, en faisant référence aux principaux postes de recettes et de dépenses (en mouvements réels).



## 1 - Les Budgets Eaux - Assainissement

### 1.1) Les recettes

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux se situant dans le champ d'application de la TVA. En conséquence, les dépenses et les recettes sont budgétisées pour des montants HT.

Chaque service couvre le montant de ses dépenses par des recettes qui lui sont propres. A cette fin, le Conseil Municipal fixe les tarifs :

. 0,86 € HT pour le **prix de vente du m<sup>3</sup> d'eau consommé en 2004** (délibération du 18 décembre 2003) soit **un tarif identique à 2003** (délibération du 19 décembre 2002).

. 0,91 € HT pour le **prix du m<sup>3</sup> de la redevance d'assainissement pour 2004, soit un tarif inchangé depuis 1997.**

	2003	Evolution	Répartition 2003	2004	Evolution	Répartition 2004
Eau (part revenant à la commune)	0,86 €	1,2 %	37,6 %	0,86 €	0 %	37,6 %
	0,91 €	0,0 %	39,7 %	0,91 €	0 %	39,7 %
Assainissement (part revenant à la commune)	0,5208 €	0,1 %	22,7 %	0,5208 €	0 %	22,7 %
Taxe (Etat et Agence de l'Eau)						
Prix TTC facturé à l'utilisateur	2,2908 €	0,5 %	100 %	2,2908 €	0 %	100 %

Pour le budget des Eaux, les recettes du budget primitif 2004 proviendront essentiellement de la vente d'eau aux abonnés. Ce produit est estimé pour cette année à 6 192 K€.

Pour le budget Assainissement la principale recette correspond au produit de la redevance calculé en fonction des mètres cubes d'eau vendus. Le montant estimé pour 2004 s'élève à 6 100 K€.

## 1.2) Les dépenses

### A) Budget Eaux

**La section d'investissement** passe de 5 535,5 K€ à 5 189,3 K€ (- 346,2 K€). Cette baisse est très relative car les dépenses d'investissement restent élevées en comparaison des 3 601 K€ inscrits au BP 2002.

Les principales dépenses d'investissement prévues pour l'exercice 2004 correspondent aux opérations ci-après :

- un crédit de 1 180 K€ (contre 380 K€ en 2003) est mobilisé pour la construction d'une deuxième cuve au réservoir de Griffon, destinée à améliorer la sécurité de desserte,

- un crédit de 735,4 K€ est prévu pour la poursuite des travaux de construction de nouveaux locaux au Centre Technique Municipal,

- un crédit de 349,1 K€ permettra de solder la partie Est de l'interconnexion Planoise Chailluz réalisée dans l'emprise de la rocade des Montboucons,

- 230 K€ sont affectés à la mise en conformité de la station de Chenecey et à la modernisation des stations de Thise et de Chailluz,

- un crédit de 430 K€ est consacré au rachat des réseaux réalisés dans le cadre de l'aménagement des ZAC des Haut du Chazal (150 K€), du Val des Grands Bas (110 K€), du Parc Scientifique TEMIS (100 K€), de la Mouillère (30 K€), de Planoise (20 K€), de la Fayette (20 K€),

- les autres travaux sur réseaux mobilisent 1 000,8 K€ et concernent les stations de pompage, le réseau de distribution et la rénovation des branchements en plomb.

Pour 2004, les prévisions de crédits pour les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transport s'élèvent à 290 K€.

La contribution aux charges supportées par le budget principal représente 825,8 K€.

## **B) Budget Assainissement**

**Les dépenses d'investissement** passent de 8 613 K€ à 9 852,5 K€ (+ 1 239,5 K€). Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation des crédits affectés aux travaux de dépollution par temps de pluie. En effet, en 2004, 1 200 K€ sont prévus pour traiter les inondations chemin de Vieilley et 1 000 K€ pour le lancement de la construction d'un bassin sur le secteur Léo Lagrange.

Les autres points principaux de cette section sont les suivants :

- travaux sur réseaux (construction, réhabilitation, branchements) pour 1 680 K€
- réalisation de réseaux d'assainissement dans le cadre de l'aménagement de la ZAC «Les Hauts du Chazal» pour 300 K€ et du Parc Scientifique TEMIS pour 50 K€, collecteur Nord-Ouest pour 50 K€,
- l'opération du traitement complet de l'azote à la station d'épuration de Port Douvot mobilise un crédit de 3 400 K€,
- acquisition de matériel d'exploitation, outillage, véhicules, informatique et cartographie du réseau pour 139,5 K€.

La contribution au budget principal s'élève à 818 K€.

## **2 - Le Budget Déchets**

**La Ville de Besançon a transféré la compétence du traitement des déchets à la CAGB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.** L'usine d'incinération des ordures ménagères, ainsi que la dette contractée pour le financement des travaux relatifs à la compétence transférée l'ont été à cette même date.

### **2.1) Les recettes**

**Le poste redevance OM** apparaît pour un montant de 8 561,5 K€. **Il augmente en masse de 3,5 % pour une hausse moyenne des tarifs de 5,5 %.** Cette hausse est due à l'évolution du coût d'incinération des ordures ménagères.

Les autres produits de services s'élèvent à 400 K€ et concernent principalement :

- la vente de matières de récupération pour 190 K€,
- l'évacuation et le traitement des déchets municipaux à hauteur de à 100 K€,
- l'apport de matériaux inertes aux Andiers pour 80 K€.

Les subventions d'exploitation restent stables et s'élèvent globalement à 487 K€. Elles concernent :

- pour 37 K€ les subventions d'État relatives aux CFA,
- pour 450 K€ les subventions Éco-Emballage concernant les aides à la tonne triée et le soutien à la communication dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective.

## **2.2) Les dépenses**

**La section d'investissement** diminue de 1 202 K€ et passe de 2 187,5 K€ à 985,5 K€.

Cette forte diminution s'explique essentiellement par la forte baisse de remboursement de dette en capital (196 K€ contre 1 098 K€ en 2003) consécutive au transfert de la dette concernant l'usine d'incinération des ordures ménagères à l'intercommunalité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 (l'encours transféré représentait 20,1 M€).

Les autres dépenses à souligner sont les suivantes :

- 240 K€ concernent l'acquisition de conteneurs principalement destinés à la **collecte sélective. Cette dernière atteindra 105 000 habitants fin 2004 après la mise en place d'une nouvelle tranche annuelle de 20 000 habitants,**

- 210 K€ pour l'acquisition et l'installation de conteneurs enterrés en secteurs sauvegardés ainsi que de colonnes aériennes,

- 300 K€ pour le renouvellement de deux bennes à ordures ménagères et l'acquisition d'un véhicule léger.

La contribution du budget déchets au budget principal s'élève à 792,2 K€.

## **3 - Le Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées**

### **3.1) Les recettes**

Les crédits du budget diminuent très légèrement de 0,5 % et passent de 435,7 K€ à 433,6 K€.

Les recettes correspondent au forfait de soins fixé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

### **3.2) Les dépenses**

Les dépenses de fonctionnement passent de 423,8 K€ à 417,7 K€, soit 1,4 % de diminution.

#### **4 - Le Budget Forêts**

##### **4.1) Les recettes**

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par :

- le produit de la vente de bois qui passe de 80 K€ à 65 K€ (- 18,7 %). Le cours actuel des ventes de bois et l'incidence de la sécheresse expliquent cette baisse

- la participation du budget principal nécessaire à la couverture des dépenses diminue de 0,6 % et passe de 500,8 K€ à 498 K€.

##### **4.2) Les dépenses**

Les prévisions budgétaires de fonctionnement passent de 479,2 K€ à 448,2 K€ (-6,5 %).

Les dépenses de personnel diminuent de 8,6 % (282,3 K€ contre 308,8 K€ en 2003). Cette baisse est due au départ de 1,5 agent (en fin de carrière) et au recrutement pour 2004 d'un agent (en début de carrière).

\* \* \*

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget primitif 2004 et de reprendre les résultats de l'exercice précédent conformément aux balances figurant ci-après en annexes (le budget est voté par nature)

- d'approuver les annexes budgétaires numérotées de 1 à 29 et les annexes au rapport numérotées de A à D.

- d'attribuer les subventions détaillées en annexe A pour les organismes nommément désignés et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires.

#### **Récapitulatif des annexes budgétaires**

##### ***Annexes obligatoires faisant l'objet d'une présentation séparée***

##### **Budget principal :**

1. Balance récapitulative des recettes totales
2. Balance récapitulative des dépenses totales
3. Reprise anticipée des résultats 2003 - Balance du compte administratif prévisionnel 2003 - Reports de crédits
4. Projet de BP 2004 : détail des opérations d'ordre et de section à section

##### **Budget annexe :**

5. Comptes du budget des Eaux
6. Comptes du budget Assainissement
7. Comptes du SSADPA

8. Comptes du budget Forêts
9. Comptes du budget Déchets

**Annexes synthétiques :**

10. État de la dette au 01/01/04
11. État des emprunts obligataires au 01/01/04
12. État des instruments de couverture du risque financier au 01/01/04 et tableau récapitulatif des lignes d'emprunts composant le notionnel de référence
13. Provisions pour dette financière à remboursement différé et tableaux d'amortissement prévisionnel de la dette
14. Méthodes utilisées pour l'amortissement, les charges à étaler et les ICNE
15. État des immobilisations
16. État des provisions constituées
17. État de répartition des charges
18. État des emprunts garantis
19. État des contrats de crédit-bail mobilier et immobilier
20. État des engagements donnés et des engagements reçus
21. État des recettes grevées d'affectation spéciale
22. État de ventilation des services assujettis à TVA
23. État du personnel au 01/01/04
24. État des concours aux associations
25. Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune
26. État des données synthétiques sur la situation financière de la commune
27. État des crédits de trésorerie
28. Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes - Présentation consolidée avec le CCAS et la Caisse des Écoles
29. Décisions en matière de taux

***Annexes jointes au rapport de présentation du BP 2004***

- A. Contributions votées aux organismes de regroupement, subventions d'équipement, de fonctionnement et fonds de concours
- B. Financement prévisionnel par emprunt des investissements inscrits en 2004 (hors opération Pasteur)
- C. Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal
- D. Récapitulatif des crédits votés par chapitre et par section sur le budget principal et les budgets annexes et balances récapitulatives du BP 2004.

## ANNEXE A

## Elaboration budget primitif 2004

## Contributions aux organismes de regroupement, subventions d'équipement, de fonctionnement et fonds de concours (en €)

Récapitulation par article budgétaire	BP 2003	Projet BP 2004	% 2004/2003
6554 - Contributions aux organismes de regroupement	250 476	166 412	- 33,56
	<b>250 476</b>	<b>166 412</b>	<b>- 33,56</b>
Total contributions :			
65711 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Etat	543 150	61 000	- 88,77
65717 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Autres établissements publics locaux	511 744	38 000	- 92,57
65718 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Autres organismes divers	1 025 680	386 000	- 62,37
6572 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	6 659 452	5 727 310	- 14,00
Sous-total subventions d'équipement :	<b>8 740 026</b>	<b>6 212 310</b>	<b>- 28,92</b>
65751 - Fonds de concours aux organismes publics - Etat	31 480	150 000	376,49
	<b>31 480</b>	<b>150 000</b>	<b>376,49</b>
Sous-total fonds de concours :			
65731 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Etat	154 109	213 621	38,62
65735 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Groupements de collectivités	0	0	
65736 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - CCAS et Caisse des Ecoles	8 593 000	8 824 500	2,69
65737 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Autres établissements publics locaux	400 750	202 580	- 49,45
65738 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Autres organismes	18 300	18 300	0,00
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et aux autres organismes de droit privé	7 922 014	8 194 573	3,44
	<b>17 088 173</b>	<b>17 453 574</b>	<b>2,14</b>
Sous-total subventions de fonctionnement :			
<b>Total subventions et fonds de concours :</b>	<b>25 859 679</b>	<b>23 815 884</b>	<b>- 7,90</b>

N.B. Pour améliorer la lisibilité du document, les subventions d'équipement et les fonds de concours apparaissent en italique

Commission	Secteur	Imputation			Libellés	BP 2003	Projet BP 2004	% 2004/2003
					<b>Article 6554 - Contributions aux organismes de regroupement</b>	<b>250 476</b>	<b>166 412</b>	<b>- 33,56</b>
01	56	65 811	6554	89065 00400	Eau et assainissement	515	500	- 2,91
				10043	Syndicat de Besançon-Thise-Chalezeule			
01	56	65 814	6554	89065 00400	Eclairage public	5 794	6 000	3,56
				10043	Syndicat de Besançon-Thise-Chalezeule			
01	15	65 816	6554	01813 00400	Autres réseaux et services divers	88 504	35 000	- 60,45
				10043	Syndicat Mixte LUMIERE			
01	56	65 816	6554	89016 00400	Autres réseaux et services divers	63 000		- 100,00
					Syndicat mixte aéroportrome Besançon-La Vèze			
16	18	65 831	6554	02817 30000	Aménagement des eaux	18 640	21 000	12,66
				10043	Syndicat mixte du Marais de Saône			
01	56	65 90	6554	90019 00400	Action économique - Interventions économiques	5 111		- 100,00
					Syndicat mixte de Besançon-Chemaudin			
03	08	65 91	6554	97024 00400	Action économique - Foires et marchés	25 000	60 000	140,00
				10043	Syndicat mixte de Micropolis			
04	44	65 95	6554	89066 30200	Aides au tourisme	43 912	43 912	
					Syndicat mixte de la Maison de Franche-Comté			

Commis- sion	Secteur	Imputation	Libellés	BP 2003	Projet BP 2004	% 2004/2003
08	66	65 23 65711 00624 30000 00400	<b>Article 65711 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Etat</b> Enseignement supérieur - UFR et Bibliothèques Médecine Pharmacie	543 150	61 000	- 88,77
09	48	65 72 65717 98006 30020 30100	<b>Article 65717 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Autres établissements publics locaux</b> Aide au secteur locatif - Aides aux opérations de logement social Crédits à répartir	511 744	38 000	- 92,57
03	08	65 91 65718 97024 00400 10043	<b>Article 65718 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Autres organismes divers</b> Foires et marchés - Syndicat mixte de Micropolis	1 025 680	386 000	- 62,37

Commis- sion	Secteur	Imputation	Libellés	BP 2003	Projet BP 2004	% 2004/2003
			<b>Article 6572 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé</b>	<b>6 659 452</b>	<b>5 727 310</b>	<b>- 14,00</b>
15	38	65 025 6572 03805 41070	Aides aux associations - Amicale de Bregille Plateau	4 500		- 100,00
15	38	65 025 6572 03806 41070	Aides aux associations - Maison de quartier de Bregille	30 700		- 100,00
11	53	65 324 6572 98803 33000	Autres actions de conservation et diffusion du patrimoine SEM Citadelle - Programme d'investissements	200 000		- 100,00
17	17	65 40 6572 00506 20300	Sport et Jeunesse - Services communs	34 000		- 100,00
18	30	65 822 6572 89127 20200	Etoile Sportive de Saint-Ferjeux : 30 500 - Crédits à répartir : 3 500	17 700	18 000	1,69
09	03	65 824 6572 02800 30100	Voirie communale et routes - Parc de stationnement gare Viotte - SCETA	129 552		- 100,00
09	03	65 824 6572 78005 30300	Autres opérations d'aménagement urbain - ZAC Château Galland - SEDD	320 000	320 000	
09	03	65 824 6572 82017 30100	Autres opérations d'aménagement urbain - ZAC de Planoise - SEDD	200 000	150 000	- 25,00
09	03	65 824 6572 88016 30300	Autres opérations d'aménagement urbain - Zone d'activités La Fayette - SEDD	481 000	32 000	- 93,35
09	03	65 824 6572 94034 30300	Autres opérations d'aménagement urbain - ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé (secteur Jean Minjoz)	116 000	90 000	- 22,41
03	08	65 824 6572 95024 30100	Autres opérations d'aménagement urbain - Réaménagement du secteur Marché (PPU CHORUS) - SEDD	610 000		- 100,00
03	08	65 824 6572 99007 30100	Autres opérations d'aménagement urbain - ZAC Ilot Pasteur - SEDD	3 350 000	3 199 000	- 4,51
03	08	65 90 6572 92039 30100	Interventions économiques - ZAC Louise Michel - SEDD	717 000	1 422 000	98,33
04	65	65 90 6572 95056 30200	Interventions économiques - Aménagement place Cassin - SAIEMB	228 000	263 950	15,77
04	65	65 90 6572 95074 30200	Interventions économiques - Place Cassin - Aménagement restaurant - SAIEMB	221 000	232 360	5,14

Commis- sion	Secteur	Imputation	Libellés	BP 2003	Projet BP 2004	% 2004/2003
			<b>Article 65731 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Etat</b>	<b>154 109</b>	<b>213 621</b>	<b>38,62</b>
08	66	65731 00400	Enseignement supérieur - Crédits à répartir	151 214	210 682	39,33
10	49	65731 20200	Enseignement supérieur - Subventions : - au service chronométrique de l'Observatoire : 63 - à l'Observatoire National pour entretien du parc : 362 Enseignement supérieur - Jardin botanique	418	425	1,67
16	19	65731 34000		2 477	2 514	1,49
			<b>Article 65735 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Groupement de collectivités</b>			
			<b>Article 65736 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - CCAS et Caisse des Ecoles</b>	<b>8 593 000</b>	<b>8 824 500</b>	<b>2,69</b>
05	12	65736 20200	Interventions sociales - Services communs Subvention de fonctionnement au CCAS	8 593 000	8 824 500	2,69
			<b>Article 65737 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Autres établissements publics locaux</b>	<b>400 750</b>	<b>202 580</b>	<b>- 49,45</b>
01	01	65737 20000	Actions en faveur des personnes en difficulté - Crédit Municipal	30 750	2 580	- 91,61
09	48	65737 99800 30020 30100	Autres opérations d'aménagement urbain - OPHLM - Opération Brulard (PPU)	370 000	200 000	- 45,95
14	43	65738 89052 00300 00200	<b>Article 65738 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Autres organismes</b> Aides au tourisme - Subvention pour congrès - Crédits à répartir	<b>18 300</b>	<b>18 300</b>	

Commis- sion	Secteur	Imputation	Libellés	BP 2003	Projet BP 2004	% 2004/2003
			<b>Article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé</b>	<b>7 922 014</b>	<b>8 194 573</b>	<b>3,44</b>
01	01	65 020 6574 10800	Administration générale de la collectivité - Maison du Temps et de la Mobilité		50 000	
10	13	65 020 6574 20400	Administration générale de la collectivité COS activités diverses 509 991 - Amicale des retraités 4 573 - ASMB 15 652	481 302	530 216	10,16
15	38	65 020 6574 20500 48020	Administration générale de la collectivité - Crédits à répartir	15 521	15 521	0,00
10	13	65 020 6574 50000	Administration générale de la collectivité	2 336	2 371	1,50
01	02	65 023 6574 00300	Comité Départemental de Défense contre l'Alcoolisme	23 611	23 965	1,50
14	43	65 024 6574 00300 00200	Information Communication Publicité - Crédits à répartir	46 420	46 420	0,00
15	38	65 025 6574 41070 48020	Fêtes et cérémonies - Comité des Fêtes	99 600	101 000	1,41
08	63	65 04 6574 02805 00400	Aides aux associations - Crédits à répartir	3 000	3 045	1,50
14	45	65 04 6574 94036 00400	Relations Internationales - Coopération décentralisée - Crédits à répartir	18 570	18 649	0,43
08	63	65 04 6574 95070 00400	Relations internationales et Jumelages - Crédits à répartir	84 784	82 055	- 3,22
02	07	65 213 6574 21100	Relations internationales - Programme Développement Douroula Crédits à répartir	7 972	9 877	23,90
08	66	65 23 6574 00400	Classes regroupées - Crédits à répartir	8 510	8 637	1,49
02	07	65 255 6574 21100	Enseignement supérieur - Association Chum et Sum : 800 Crédits à répartir : 7 837	92 000	92 000	0,00
			Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement Crédits à répartir			

Commissi- sion	Secteur	Imputation	Libellés	BP 2003	Projet BP 2004	% 2004/2003
06	36	65 30 6574	41000 Culture - Services communs - Subvention aux sociétés culturelles - Crédits à répartir	228 152	264 412	15,89
14	43	65 311 6574	00300 Expression musicale, lyrique et chorégraphique	42 280	29 910	- 29,26
06	36	65 311 6574	41028 Crédits à répartir	655 000	672 443	2,66
14	43	65 311 6574	00300 Expression musicale, lyrique et chorégraphique		28 190	
14	43	65 311 6574	00200 Saison lyrique D. Brunel	11 140	11 310	1,53
06	36	65 313 6574	41000 Expression musicale, lyrique et chorégraphique	1 002 160	1 046 886	4,46
			Harmonie Municipale			
06	36	65 33 6574	89027 Expression musicale, lyrique et chorégraphique	183 040	187 000	2,16
06	36	65 33 6574	89029 Fanfare des Sapeurs-Pompiers de Besançon	23 213	23 561	1,50
17	17	65 40 6574	20300 Théâtres	22 000		- 100,00
17	17	65 40 6574	20300 - Association Espace Besançon Planaise : 668 116			
17	17	65 40 6574	20300 - Centre Dramatique National : 378 770			
17	17	65 40 6574	20300 Action culturelle - Festival de Musique			
17	17	65 40 6574	20300 Action culturelle - Besançon Ville Ouverte aux Jeunes - Crédits à répartir			
17	17	65 40 6574	20300 Sport et Jeunesse - Crédits à répartir			
17	17	65 40 6574	20300 Sport et Jeunesse - P1 Manifestations et subventions exceptionnelles Crédits à répartir			
17	17	65 40 6574	20300 Sport et Jeunesse - P2 Sport amateur - Crédits à répartir			
17	17	65 40 6574	20300 Sport et Jeunesse - P3 Sport de Haut Niveau - Crédits à répartir			
17	17	65 40 6574	20300 Sport et Jeunesse - P4 Animation sportive - Crédits à répartir			
17	17	65 40 6574	20300 Sport et Jeunesse - P5 Gestion locaux sportifs - Fondation Croppet CSINI : 24 392 - SNB : 16 769 - BRC Tennis : 10 976			
17	17	65 40 6574	20300 Association Gestion Pôle Sportif Montboucons : 60 980 - Crédits à répartir : 16 494			

Commis- sion	Secteur	Imputation	Libellés	BP 2003	Projet BP 2004	% 2004/2003
17	17	65 40 6574 89058 20300	Sport et jeunesse - Sport amateur - Crédits à répartir	310 000		- 100,00
17	17	65 40 6574 89059 20300	Sport et Jeunesse - Fondation Pierre Croppet - Cercle Sportif de l'Institution	24 392		- 100,00
17	17	65 40 6574 90012 20300	Sport et Jeunesse - Sport de haut niveau - Crédits à répartir	1 210 892		- 100,00
17	17	65 40 6574 92038 20300	Sport et jeunesse - Sport Nautique Bisontin	16 769		- 100,00
17	17	65 40 6574 95021 20300	Sport et Jeunesse - Soutien aux manifestations sportives de haut niveau et médiatiques - Crédits à répartir	43 500		- 100,00
17	17	65 40 6574 96004 20300	Sport et Jeunesse - Animateurs départementaux - Crédits à répartir	22 000		- 100,00
17	17	65 40 6574 96005 20300	Sport et Jeunesse - BRC Tennis	10 976		- 100,00
17	17	65 40 6574 97001 20300	Sport et Jeunesse - Association de gestion du pôle sportif des Montboucons	60 980		- 100,00
02	64	65 421 6574 21100	Centre de loisirs - Subvention de fonctionnement - Crédits à répartir	507 000		- 100,00
02	64	65 421 6574 02815 21100	Centre de loisirs sans hébergement - PEP - Contrat Temps Libre	8 000		- 100,00
11	53	65 422 6574 20500 10042	Autres activités pour les jeunes - Hébergement des stagiaires sportifs au Centre International de Séjour (délib. 17/11/1978)	120 839	120 839	
12	37	65 422 6574 47030	Autres activités pour les jeunes - Animation socio-culturelle	559 518	966 685	72,77
12	37	65 422 6574 47041	MJC Palente : 140 605 - Asep du FJT : 114 337 - CQ Rosemont Saint-Ferjeux : 129 582 - MJC Besançon Clairs-Soleils : 97 664 - Crédits à répartir : 484 497	76 941	78 095	1,50
07	29	65 510 6574 50000	Autres activités pour les jeunes - Centre Information Jeunesse : 41 161 - Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» : 33 539 - Crédits à répartir : 3 395 Santé - Services communs - Associations ou organismes d'hygiène-santé - Crédits à répartir	16 065	16 305	1,49

Commis- sion	Secteur	Imputation			Libellés	BP 2003	Projet BP 2004	% 2004/2003
12	39	65 522	6574	47040	Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence (ADDSEA : 371 250 - AAVI : 47 543)	365 764	418 793	14,50
03	08	65 523	6574	30200	Actions en faveur des personnes en difficulté - Crédits à répartir	107 145	108 752	1,50
03	08	65 523	6574	30200	Actions en faveur des personnes en difficulté - Association PLIE		45 397	
05	12	65 524	6574	20500 48020	Interventions sociales - Subventions aux associations ou organismes à caractère social - Crédits à répartir	156 283	158 600	1,48
16	19	65 63	6574	34000	Aides à la famille - Association des Jardins Familiaux	15 000	11 517	- 23,22
02	64	65 64	6574	44000	Crèches et garderies (Contrat Enfance) - Antenne Petite Enfance Haltes-garderies	56 221	75 780	34,79
02	64	65 64	6574	44000	Crèches et garderies (Contrat Enfance) - Maison Verte	36 157	34 563	- 4,41
02	64	65 64	6574	44000	Crèches et garderies (Contrat Enfance) - Mutualité du Doubs Relais assistantes maternelles	15 226	21 534	41,43
02	64	65 64	6574	44000	Crèches et garderies (Contrat Enfance) - Antenne Petite Enfance Centre de loisirs	2 451	2 108	- 13,99
09	48	65 72	6574	30020 30100	Aide au secteur locatif - Habitat et Développement Local : 20 116 Agence Immobilière à Vocation Sociale : 4 642	24 391	24 758	1,50

Commis- sion	Secteur	Imputation	Libellés	BP 2003	Projet BP 2004	% 2004/2003
02	07	65 824 6574	21100	Autres opérations d'aménagement urbain - Crédits à répartir	20 244	24,70
12	75	65 824 6574	47003	Autres opérations d'aménagement urbain - Crédits à répartir	277 054	- 12,77
16	18	65 832 6574	34000	Actions spécifiques de lutte contre la pollution - Crédits à répartir	2 334	1,54
07	57	65 832 6574	50000	Actions spécifiques de lutte contre la pollution Association pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (ASQAB)	15 936	1,50
10	13	65 90 6574	20400	Interventions économiques - Mission Locale (CES)	9 604	- 35,71
03	08	65 90 6574	30200	Interventions économiques - Crédits à répartir	81 814	1,50
03	08	65 90 6574 02801	30200	Interventions économiques - Mission Locale	167 223	1,50
03	08	65 90 6574 02802	30200	Interventions économiques - Régie des quartiers	62 513	1,50
03	08	65 90 6574 02804	30200	Interventions économiques - CFDT Union Régionale (loyer local : 6 403 - Crédits à répartir : 55 252)	53 449	15,35
10	13	65 90 6574 98801	20400	Interventions économiques - Mission Locale (Emplois Jeunes)	10 404	- 60,53
03	08	65 90 6574 98801	30200	Interventions économiques - CNASEA (Emplois Jeunes)	100 000	- 75,00
03	08	65 90 6574 99803	30200	Interventions économiques - Bureau de Poste avenue Ile de France - SAIEMB	6 963	1,49
04	65	65 91 6574	30200	Foires et marchés - Crédits à répartir	204 315	
16	23	65 93 6574	10000 10810	Aides à l'énergie, aux industries manufacturières, au bâtiment et travaux publics - Energie Cités en 2003 - Interreg III en 2004 Crédits à répartir	13 264	- 5,76
16	23	65 93 6574	30900	Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics - Energie Cités : 13 264 - Crédits à répartir : 22 500	35 764	
04	44	65 95 6574	30200	Aides au tourisme : Crédits à répartir	13 926	1,50
14	43	65 95 6574 89052	00300 00200	Aides au tourisme - Subvention pour congrès - Crédits à répartir	18 300	
04	44	65 95 6574 89053	30200	Aides au tourisme - OTSI - Développement et promotion du tourisme	251 865	14,26

Commis- sion	Secteur	Imputation		Libellés	BP 2003	Projet BP 2004	% 2004/2003
				<b>Article 65751 - Fonds de concours aux organismes publics - Etat</b>	<b>31 480</b>	<b>150 000</b>	<b>376,49</b>
11	53	65 324	65751 89056 33000	Entretien du patrimoine culturel - Citadelle et Parc Zoologique	31 480	150 000	376,49

## ANNEXE B

**Financement prévisionnel par emprunt des investissements inscrits en 2004  
(hors opération Pasteur)**

**Budget Principal**

Opérations prévues au Budget Principal	Total en € du financement à assurer en 2004 par emprunt globalisé	Imputations
- Cartable numérique	167 250,00	21, 212, 2183, 2618, 10100
- Groupe Scolaire Saint-Claude - Restructuration des locaux	100 000,00	23, 213, 2313, 95039, 30300
- Skate Parc	150 000,00	23, 414, 2312, 4820, 34000
- Réaménagement de la place de la Révolution	2 550 000,00	23, 822, 2315, 95024, 30300
- ZAC Châteaufarine	300 000,00	23, 824, 2315, 4809, 30300
- ORU Clairs-Soleils	400 000,00	23, 824, 2313, 3606, 30100
- Institut Régional des Travailleurs Sociaux	550 000,00	21, 23, 21318, 96024, 30100
- ZAC La Mouillère	100 000,00	23, 824, 2315, 97017, 30300
- ZAC des Hauts du Chazal - Pôle Santé	500 000,00	23, 824, 2313, 94034, 30100
- Palais des Sports - Poursuite restructuration	774 000,00	23, 411, 2313, 3618, 33000
- Stade Léo Lagrange	2 680 000,00	23, 412, 2313, 626, 33000
- Stade Léo Lagrange	153 000,00	23, 412, 2313, 3624, 33000
- Parc Zoologique 3 tranche	401 571,00	23, 324, 2313, 3807, 33000
- Bâtiment administratif au CTM	200 000,00	23, 020, 2313, 96002, 33000
- Médiathèque de Planoise	200 000,00	23, 321, 2313, 4812, 33000
- Maison de quartier de Velotte	572 000,00	23, 422, 2313, 623, 33000
- Maison de quartier de Velotte	70 000,00	23, 815, 2312, 623, 30300
- Porte Taillée	85 000,00	23, 324, 2313, 1621, 33000
- Maternelle Bregille plateau - Restructuration	167 000,00	23, 211, 2313, 2607, 33000
- Travaux Eglise Sainte-Madeleine	130 000,00	23, 324, 2313, 82020, 33000
- Abri nuit - Accueil jour	230 000,00	23, 523, 2313, 3622, 33000
- Fontaine des Dames et du Doubs	60 000,00	23, 324, 2313, 2615, 33000
- Palais Granvelle / Pendule de Foucault	200 000,00	23, 322, 2313, 3625, 33000
- Zone d'activité Trépillot	553 000,00	23, 824, 2312, 4808, 30300
- Politique foncière	200 000,00	21, 824, 2111, 4814, 30100
- Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	215 000,00	21, 824, 21318, 501, 30100
- Transfert crèche Saint-Claude	300 000,00	23, 64, 2313, 4818, 33000
- Chaufferie bois	1 822 504,00	23, 816, 2313, 2605, 30900
- Energies renouvelables	218 150,00	23, 93, 2313, 3613, 30900
- Parking du Marché	1 162 525,00	23, 822, 2315, 98007, 30300
- Jalonnement dynamique des parkings	190 000,00	23, 821, 2315, 1600, 35000
- Plan de déplacement urbain	650 000,00	23, 822, 2315, 98806, 35000
- Mise en sécurité des falaises de Rivotte	250 000,00	23, 824, 2315, 4816, 35000
<b>Total budget principal (hors Pasteur)</b>	<b>16 301 000,00</b>	

**Budgets annexes - Financement prévisionnel par emprunt  
des investissements inscrits en 2004**

	Opérations prévues aux budgets annexes	Total en € du financement à assurer en 2004 par emprunt globalisé	Imputations
Budget des Eaux	- Réservoir de Griffon - Travaux sur réseau - ZAC Val des Grands Bas - Mise en conformité station de Chenecey - ZAC des Hauts du Chazal	1 180 000,00 564 000,00 110 000,00 200 000,00 150 000,00	23, 2315, 3600, 30700 23, 2315, 00512, 30700 23, 2315, 99006, 30700 23, 2315, 4804, 30700 23, 2315, 94034, 30700
Budget Assainissement	- Divers travaux assainissement - Dépollution par temps de pluie - Traitement complet de l'azote	300 000,00 600 000,00 1 700 000,00	23, 2315, 00513, 30300 23, 2315, 98005, 30300 23, 2315, 99002, 30800
Budget Déchets	- Matériel de transports - Déchets urbains	140 000,00	21, 2182, 95022, 32000
<b>TOTAL</b>		<b>4 944 000,00</b>	

**ANNEXE C****Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal****1 - Services publics industriels et commerciaux**

Les contributions des budgets annexes au budget principal sont des contributions forfaitaires globales fixées lors de l'élaboration du budget primitif.

Il s'agit de compenser l'ensemble des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte des budgets annexes. Ces contributions représentent de l'ordre de 6 % des dépenses de ces budgets.

Sans modification de la nature du service, les contributions évoluent chaque année à un rythme proche de l'inflation.

Les principaux postes de dépenses expliquant le mode de calcul des contributions sont notamment les suivants (l'estimation de ces charges n'est pas exhaustive). Une partie de ces éléments sont tirés de la comptabilité analytique de la Ville (valeur 2002).

*\* Pour l'eau et l'assainissement*

- prestations comptables et financières : ~7,8 %
- logistique et direction services techniques : ~25,4 %
- informatique et téléphone : ~12,7 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : ~13,9 %
- études et suivi de chantiers : ~19,1 %
- gestion du personnel : ~6,6 %
- mise à disposition locaux et parking : ~12,9 %
- prestations administratives : ~2,2 %.

*\* Pour les déchets*

- prestations comptables et financières : ~4,5 %
- logistique et direction services techniques : ~42,7 %
- informatique et téléphone : ~6,6 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : ~30,5 %
- gestion du personnel : ~9,6 %
- mise à disposition locaux et parking : ~4,5 %
- prestations administratives : ~0,9 %
- frais financiers liés aux besoins de trésorerie : ~ 0,7 %.

S'agissant du budget Déchets, la ventilation ci-dessus a été corrigée pour tenir compte de l'impact du transfert de l'usine d'incinération à l'intercommunalité. Le chiffrage des prestations correspondantes ayant été définitivement arrêté postérieurement au bouclage du budget Déchets (dont les tarifs ont été adoptés en décembre), le montant de la contribution inscrit au BP 2004 (budget principal) sera ajusté à la baisse par décision modificative à l'exercice courant, pour tenir compte des derniers chiffres connus.

**2 - Service public administratif**

Il s'agit de la contribution du budget annexe Forêts, dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal. Celle-ci couvre notamment la quote-part des charges de logistique et de direction. Par souci de simplification, la contribution est fixe et ne prend en compte qu'une estimation des prestations directes effectuées par les services municipaux. Postes de dépenses pris en compte dans le mode de calcul :

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel (charges administratives) : ~65 %
- entretien véhicules notamment et mise à disposition de chauffeurs (charges techniques) : ~35 %.

**BUDGET PRINCIPAL****RECAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT****RECETTES - PROJET DE BP 2004**

Chapitres	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
	<b>Chapitre globalisé</b>			
010	Stock (regroupement des comptes 31, 33, 34, 35)	0,00	0,00	0,00
	<b>Chapitres non globalisés</b>			
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 945 000,00	0,00	4 945 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	5 424 728,00	0,00	5 424 728,00
14	Provisions réglementées	0,00	128 900,00	128 900,00
15	Provisions pour risques et charges	0,00	82 350,00	82 350,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 500 000,00	1 000 000,00	20 500 000,00
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations (plus-values de cessions)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	501 000,00	501 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 500 000,00	498 942,00	1 998 942,00
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27		327 000,00	0,00	327 000,00
28	Autres immobilisations financières	0,00	3 229 688,00	3 229 688,00
.9	Amortissements des immobilisations	0,00	0,00	0,00
45	Provisions pour dépréciation	0,00	0,00	0,00
481	Opérations pour le compte de tiers	0,00	961 700,00	961 700,00
021	Amortissement des charges à répartir sur plusieurs exercices			
	Virement de la section de fonctionnement	0,00	18 413 489,00	18 413 489,00
	<b>Sous-total investissement propositions nouvelles</b>	<b>31 696 728,00</b>	<b>24 816 069,00</b>	<b>56 512 797,00</b>
10/1068	Autofinancement des investissements réalisés en 2003	13 210 447,00		13 210 447,00
	Autofinancement des reports dépenses 2003	5 399 643,00		5 399 643,00
		18 610 090,00		18 610 090,00
	Reports recettes d'investissement 2003	12 861 084,00		12 861 084,00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>63 167 902,00</b>	<b>24 816 069,00</b>	<b>87 983 971,00</b>

**BUDGET PRINCIPAL**  
**RECAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**DEPENSES - PROJET DE BP 2004**

Chapitres	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
	<b>Chapitre globalisé</b>			
010	Stocks (regroupement des comptes 31, 33, 34, 35)	0,00	0,00	0,00
	<b>Chapitres non globalisés</b>			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	68 074,00	68 074,00
14	Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 636 939,00	1 100 000,00	16 736 939,00
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations (moins-values de cessions)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 664 850,00	0,00	1 664 850,00
21	Immobilisations corporelles	4 194 054,00	0,00	4 194 054,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	29 114 458,00	0,00	29 114 458,00
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00
26	Acquisition de participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	498 942,00	498 942,00
.9	Reprises sur provisions pour dépréciation	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	3 199 000,00	3 199 000,00
020	Dépenses imprévues	1 036 480,00	0,00	1 036 480,00
	<b>Sous-total investissement propositions nouvelles</b>	<b>51 646 781,00</b>	<b>4 866 016,00</b>	<b>56 512 797,00</b>
001	RESULTAT D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 210 447,00		13 210 447,00
	REPORTS DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2003	18 260 727,00		18 260 727,00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>83 117 955,00</b>	<b>4 866 016,00</b>	<b>87 983 971,00</b>

**BUDGET PRINCIPAL**  
**RECAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**RECETTES - PROJET DE BP 2004**

Chapitres	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
	<b>Chapitres globalisés</b>			
013	Atténuations de charges (regroupement des comptes 609, 619, 629, 6419, 6459, 603 et 6611 en recettes)	157 800,00	1 100 000,00	1 257 800,00
	<b>Autres chapitres</b>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 129 939,00	0,00	10 129 939,00
713		0,00	0,00	0,00
72	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00
73	Travaux en régie	87 182 282,00	0,00	87 182 282,00
74	Impôts et taxes	46 478 203,00	0,00	46 478 203,00
75	Dotations, subventions et participations	2 087 569,00	0,00	2 087 569,00
76	Autres produits de gestion courante	5 030,00	0,00	5 030,00
77	Produits financiers	507 260,00	68 074,00	575 334,00
78	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
79	Reprises sur amortissements et provisions	40 500,00	3 199 000,00	3 239 500,00
	Transferts de charges	<b>146 588 583,00</b>	<b>4 367 074,00</b>	<b>150 955 657,00</b>
002	<b>Sous-total fonctionnement propositions nouvelles</b>	8 407 025,00	0,00	8 407 025,00
	Reprise anticipée du résultat disponible de l'exercice précédent	<b>154 995 608,00</b>	<b>4 367 074,00</b>	<b>159 362 682,00</b>
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>			

**BUDGET PRINCIPAL**  
**RECAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**DEPENSES - PROJET DE BP 2004**

Chapitres	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
	<b>Chapitres globalisés</b>			
011	Charges à caractère général regroupement des comptes 60, 61, 62 sauf 621, 635, 637 et 713)	25 849 722,00	0,00	25 849 722,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (regroupement des comptes 621, 64, 631 et 633)	76 098 198,00	0,00	76 098 198,00
014	Atténuation de produits (regroupement des comptes 70389, 70619, 739, 7419, 74879 et 762)	194 000,00	0,00	194 000,00
	<b>Autres chapitres</b>			
65	Autres charges de gestion courante	27 257 445,00	0,00	27 257 445,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	138 000,00	0,00	138 000,00
66	Charges financières	4 204 898,00	1 000 000,00	5 204 898,00
67	Charges exceptionnelles	209 709,00	501 000,00	710 709,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	4 402 638,00	4 402 638,00
022	Dépenses imprévues	1 093 583,00	0,00	1 093 583,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	18 413 489,00	18 413 489,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>135 045 555,00</b>	<b>24 317 127,00</b>	<b>159 362 682,00</b>

**RECAPITULATION DES BUDGETS ANNEXES**  
**Propositions nouvelles de l'exercice**  
**RECETTES - PROJET DE BP 2004**

LIBELLÉS	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
<b>1) INVESTISSEMENT</b>			
EAUX	3 195 000,00	2 047 650,00	5 242 650,00
ASSAINISSEMENT	5 890 655,00	4 095 877,00	9 986 532,00
SSADPA	1 698,00	15 869,00	17 567,00
FORETS	0,00	187 054,00	187 054,00
DECHETS	416 800,00	617 200,00	1 034 000,00
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>9 504 153,00</b>	<b>6 963 650,00</b>	<b>16 467 803,00</b>
<b>B) FONCTIONNEMENT</b>			
EAUX	9 795 500,00	53 400,00	9 848 900,00
ASSAINISSEMENT	8 495 500,00	134 000,00	8 629 500,00
SSADPA	433 580,00	0,00	433 580,00
FORETS	572 816,00	62 400,00	635 216,00
DECHETS	9 449 993,00	48 500,00	9 498 493,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>28 747 389,00</b>	<b>298 300,00</b>	<b>29 045 689,00</b>
<b>Total recettes totales</b>	<b>38 251 542,00</b>	<b>7 261 950,00</b>	<b>45 513 492,00</b>

**RECAPITULATION DES BUDGETS ANNEXES**  
**Propositions nouvelles de l'exercice**  
**DEPENSES - PROJET DE BP 2004**

LIBELLÉS	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
<b>1) INVESTISSEMENT</b>			
EAUX	5 189 250,00	53 400,00	5 242 650,00
ASSAINISSEMENT	9 852 532,00	134 000,00	9 986 532,00
SSADPA	17 567,00	0,00	17 567,00
FORETS	124 654,00	62 400,00	187 054,00
DECHETS	985 500,00	48 500,00	1 034 000,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>16 169 503,00</b>	<b>298 300,00</b>	<b>16 467 803,00</b>
<b>B) FONCTIONNEMENT</b>			
EAUX	7 801 250,00	2 047 650,00	9 848 900,00
ASSAINISSEMENT	4 533 623,00	4 095 877,00	8 629 500,00
ASSAINISSEMENT	417 711,00	15 869,00	433 580,00
SSADPA	448 162,00	187 054,00	635 216,00
FORETS	8 881 293,00	617 200,00	9 498 493,00
DECHETS	22 082 039,00	6 963 650,00	29 045 689,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>38 251 542,00</b>	<b>7 261 950,00</b>	<b>45 513 492,00</b>
<b>Total dépenses totales</b>			

**Récapitulation générale (opérations réelles + opérations d'ordre)**

**Projet de BP 2004**

	Dépenses			Recettes		
	Propositions nouvelles	Reprises	Total	Propositions nouvelles	Reprises	Total
<b>Investissement</b>						
Opérations réelles	51 646 781,00		51 646 781,00	31 696 728,00		31 696 728,00
Autofinancement des investissements réalisés en N-1		13 210 447,00	13 210 447,00		13 210 447,00	13 210 447,00
Autofinancement des reports de crédits					5 399 643,00	5 399 643,00
Reports de crédits N-1		18 260 727,00	18 260 727,00		12 861 084,00	12 861 084,00
<b>Total investissement</b>	51 646 781,00	31 471 174,00	83 117 955,00	31 696 728,00	31 471 174,00	63 167 902,00
<b>Fonctionnement</b>						
Opérations réelles	135 045 555,00		135 045 555,00	146 588 583,00		146 588 583,00
Résultat antérieur reporté					8 407 025,00	8 407 025,00
<b>Total fonctionnement</b>	135 045 555,00		135 045 555,00	146 588 583,00	8 407 025,00	154 995 608,00
<b>Total opérations réelles</b>	<b>186 692 336,00</b>	<b>31 471 174,00</b>	<b>218 163 510,00</b>	<b>178 285 311,00</b>	<b>39 878 199,00</b>	<b>218 163 510,00</b>
Opérations d'ordre						
Amortissement des immobilisations	3 229 688,00		3 229 688,00	3 229 688,00		3 229 688,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement :						
- Investissement	18 413 489,00		18 413 489,00	18 413 489,00		18 413 489,00
- Fonctionnement	7 539 966,00		7 539 966,00	7 539 966,00		7 539 966,00
Autres						
<b>Total opérations d'ordre</b>	29 183 143,00		29 183 143,00	29 183 143,00		29 183 143,00
<b>Total opérations budgétaires</b>	<b>215 875 479,00</b>	<b>31 471 174,00</b>	<b>247 346 653,00</b>	<b>207 468 454,00</b>	<b>39 878 199,00</b>	<b>247 346 653,00</b>

**Récapitulation générale (opérations réelles + opérations d'ordre)**

**Propositions nouvelles de l'exercice**

**Budgets annexes 2004**

	EAUX		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS		DECHETS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	5 189 250,00	3 195 000,00	9 852 532,00	5 890 655,00	17 567,00	1 698,00	124 654,00	0,00	985 500,00	416 800,00
Fonctionnement	7 801 250,00	9 795 500,00	4 533 623,00	8 495 500,00	4 17 711,00	433 580,00	448 162,00	572 816,00	8 881 293,00	9 449 993,00
<b>Total opérations réelles</b>	<b>12 990 500,00</b>	<b>12 990 500,00</b>	<b>14 386 155,00</b>	<b>14 386 155,00</b>	<b>435 278,00</b>	<b>435 278,00</b>	<b>572 816,00</b>	<b>572 816,00</b>	<b>9 866 793,00</b>	<b>9 866 793,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>										
Amortissements des immobilisations	1 513 200,00	1 513 200,00	2 979 200,00	2 979 200,00	15 869,00	15 869,00	184 054,00	184 054,00	595 000,00	595 000,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement :										
- Investissement		497 950,00		1 016 677,00		0,00		0,00		13 200,00
- Fonctionnement	497 950,00		1 016 677,00		0,00		0,00		13 200,00	
Autres	89 900,00	89 900,00	234 000,00	234 000,00	0,00	0,00	65 400,00	65 400,00	57 500,00	57 500,00
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>2 101 050,00</b>	<b>2 101 050,00</b>	<b>4 229 877,00</b>	<b>4 229 877,00</b>	<b>15 869,00</b>	<b>15 869,00</b>	<b>249 454,00</b>	<b>249 454,00</b>	<b>665 700,00</b>	<b>665 700,00</b>
<b>Total opérations budgétaires</b>	<b>15 091 550,00</b>	<b>15 091 550,00</b>	<b>18 616 032,00</b>	<b>18 616 032,00</b>	<b>451 147,00</b>	<b>451 147,00</b>	<b>822 270,00</b>	<b>822 270,00</b>	<b>10 532 493,00</b>	<b>10 532 493,00</b>

(1) y compris 2 204 000 € d'emprunts, 364 000 € d'avances financières de l'Agence de l'Eau, 627 000 € de subventions

(2) y compris 2 600 000 € d'emprunts, 740 000 € d'avances financières de l'Agence de l'Eau, 2 550 655 € de subventions

(3) y compris 140 000 € d'emprunts, 116 800 € de subventions

**Récapitulation générale (opérations réelles)**

**Budget général - Projet de BP 2004**

	DEPENSES						RECETTES						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	
Budget Principal :													
- propositions nouvelles	47 504 449,00	51 646 781,00	134 703 759,00	135 045 555,00	28 827 490,00	31 696 728,00	145 441 903,00	146 588 583,00	31 425 838,00	31 471 174,00	7 938 815,00	8 407 025,00	
- propositions de reprises	31 425 838,00	31 471 174,00	0,00	0,00	60 253 328,00	63 167 902,00	153 380 718,00	154 995 608,00	78 930 287,00	83 117 955,00	134 703 759,00	135 045 555,00	
Total budget principal	78 930 287,00	83 117 955,00	134 703 759,00	135 045 555,00	60 253 328,00	63 167 902,00	153 380 718,00	154 995 608,00	5 535 474,00	5 189 250,00	7 522 106,00	7 801 250,00	
Eaux	5 535 474,00	5 189 250,00	7 522 106,00	7 801 250,00	3 483 300,00	3 195 000,00	9 574 280,00	9 795 500,00	8 613 032,00	9 852 532,00	4 315 655,00	5 890 655,00	
Assainissement	8 613 032,00	9 852 532,00	4 560 323,00	4 533 623,00	4 315 655,00	5 890 655,00	8 857 700,00	8 945 500,00	11 882,00	17 567,00	26,00	1 698,00	
SSADPA	11 882,00	17 567,00	423 846,00	417 711,00	26,00	1 698,00	435 702,00	433 580,00	105 687,00	124 654,00	0,00	0,00	
Forêts	105 687,00	124 654,00	479 223,00	448 162,00	0,00	0,00	584 910,00	572 816,00	2 187 500,00	985 500,00	959 800,00	416 800,00	
Déchets	2 187 500,00	985 500,00	10 116 000,00	8 881 293,00	959 800,00	416 800,00	11 343 700,00	9 449 993,00	95 383 862,00	99 287 458,00	157 805 257,00	157 127 594,00	
<b>Total</b>	<b>95 383 862,00</b>	<b>99 287 458,00</b>	<b>157 805 257,00</b>	<b>157 127 594,00</b>	<b>69 012 109,00</b>	<b>72 672 055,00</b>	<b>184 177 010,00</b>	<b>183 742 997,00</b>					

**Evolution du budget principal en 2004 (opérations réelles)**

	Dépenses		Evolution 2004/2003	
	2003	2004	Montant	%
	Investissement - propositions nouvelles (*) - résultat d'exécution de la section d'investissement (n - 1) - reports de crédits (n - 1)	47 504 449,00 16 426 199,00 14 999 639,00	51 646 781,00 13 210 447,00 18 260 727,00	4 142 332,00 - 3 215 752,00 3 261 088,00
Sous-total	78 930 287,00	83 117 955,00	4 187 668,00	5,31
Fonctionnement - propositions nouvelles (*)	134 703 759,00	135 045 555,00	341 796,00	0,25
Total propositions nouvelles (*)	182 208 208,00	186 692 336,00	4 484 128,00	2,46
<b>Total propositions globales (nouvelles + reprises)</b>	<b>213 634 046,00</b>	<b>218 163 510,00</b>	<b>4 529 464,00</b>	<b>2,12</b>

	Recettes		Evolution 2004/2003	
	2003	2004	Montant	%
	Investissement - propositions nouvelles (*) - autofinancement des investissements réalisés (n - 1) - autofinancement des reports de dépenses (n - 1) - reports de crédits (n - 1)	28 827 490,00 16 426 199,00 2 327 416,00 12 672 223,00	31 696 728,00 13 210 447,00 5 399 643,00 12 861 084,00	2 869 238,00 - 3 215 752,00 3 072 227,00 188 861,00
Sous-total	60 253 328,00	63 167 902,00	2 914 574,00	4,84
Fonctionnement - propositions nouvelles (*) - résultat antérieur reporté	145 441 903,00 7 938 815,00	146 588 583,00 8 407 025,00	1 146 680,00 468 210,00	0,79 5,90
Sous-total	153 380 718,00	154 995 608,00	1 614 890,00	1,05
Total propositions nouvelles (*)	174 269 393,00	178 285 311,00	4 015 918,00	2,30
<b>Total propositions globales (nouvelles + reprises)</b>	<b>213 634 046,00</b>	<b>218 163 510,00</b>	<b>4 529 464,00</b>	<b>2,12</b>

**Evolution des budgets annexes en 2004**  
**Propositions nouvelles de l'exercice (opérations réelles)**

		Dépenses					
		Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets	Total
Investissement		5 189 250,00	9 852 532,00	17 567,00	124 654,00	985 500,00	16 169 503,00
Fonctionnement		7 801 250,00	4 533 623,00	417 711,00	448 162,00	8 881 293,00	22 082 039,00
<b>Total</b>		<b>12 990 500,00</b>	<b>14 386 155,00</b>	<b>435 278,00</b>	<b>572 816,00</b>	<b>9 866 793,00</b>	<b>38 251 542,00</b>
Evolution 2004/2003		- 67 080,00	1 212 800,00	- 450,00	- 12 094,00	- 2 436 707,00	- 1 303 531,00
- montant		- 0,5	9,2	- 0,1	- 2,1	- 19,8	- 3,3
- %							

		Recettes					
		Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets	Total
Investissement		3 195 000,00	5 890 655,00	1 698,00	0,00	416 800,00	9 504 153,00
Fonctionnement		9 795 500,00	8 495 500,00	433 580,00	572 816,00	9 449 993,00	28 747 389,00
<b>Total</b>		<b>12 990 500,00</b>	<b>14 386 155,00</b>	<b>435 278,00</b>	<b>572 816,00</b>	<b>9 866 793,00</b>	<b>38 251 542,00</b>
Evolution 2004/2003		- 67 080,00	1 212 800,00	- 450,00	- 12 094,00	- 2 436 707,00	- 1 303 531,00
- montant		- 0,5	9,2	- 0,1	- 2,1	- 19,8	- 3,3
- %							

**Evolution du budget général en 2004 (opérations réelles)**

	Dépenses		Evolution 2004/2003	
	2003	2004	Montant	%
Budget Principal (investissement + fonctionnement)				
- propositions nouvelles (*)	182 208 208,00	186 692 336,00	4 484 128,00	2,46
- résultat d'exécution de la section d'investissement (n - 1)	16 426 199,00	13 210 447,00	- 3 215 752,00	- 19,58
	14 999 639,00	18 260 727,00	3 261 088,00	21,74
- reports de crédits (n - 1)	213 634 046,00	218 163 510,00	4 529 464,00	2,12
<b>Total</b>				
Budgets annexes (investissement + fonctionnement)	39 555 073,00	38 251 542,00	- 1 303 531,00	- 3,30
- propositions nouvelles (*)				
<b>Total propositions nouvelles (*)</b>	<b>221 763 281,00</b>	<b>224 943 878,00</b>	<b>3 180 597,00</b>	<b>1,43</b>
<b>Total propositions globales (nouvelles + reprises)</b>	<b>253 189 119,00</b>	<b>256 415 052,00</b>	<b>3 225 933,00</b>	<b>1,27</b>

	Recettes		Evolution 2004/2003	
	2003	2004	Montant	%
Budget Principal (investissement + fonctionnement)				
- propositions nouvelles (*)	174 269 393,00	178 285 311,00	4 015 918,00	2,30
- autofinancement des investissements réalisés (n - 1)	16 426 199,00	13 210 447,00	- 3 215 752,00	- 19,58
- autofinancement des reports de dépenses (n - 1)	2 327 416,00	5 399 643,00	3 072 227,00	132,00
- reports de crédits (n - 1)	12 672 223,00	12 861 084,00	188 861,00	1,49
- résultat antérieur reporté	7 938 815,00	8 407 025,00	468 210,00	5,90
<b>Total</b>	<b>213 634 046,00</b>	<b>218 163 510,00</b>	<b>4 529 464,00</b>	<b>2,12</b>
Budgets annexes (investissement + fonctionnement)	39 555 073,00	38 251 542,00	- 1 303 531,00	- 3,30
- propositions nouvelles (*)				
<b>Total propositions nouvelles (*)</b>	<b>213 824 466,00</b>	<b>216 536 853,00</b>	<b>2 712 387,00</b>	<b>1,27</b>
<b>Total propositions globales (nouvelles + reprises)</b>	<b>253 189 119,00</b>	<b>256 415 052,00</b>	<b>3 225 933,00</b>	<b>1,27</b>

(A la suite d'une erreur technique, les débats concernant cette délibération n'ont pas pu être retranscrits).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (12 Conseillers ayant voté contre), adopte le budget 2004 tel qu'il lui est présenté.

*Récépissé préfectoral du 29 mars 2004.*